

VAL-ET-CHATILLON

Bulletin municipal

Décembre 2005

N° 21

Chers concitoyens,

Cette année 2005 qui s'achève marquera sans doute un tournant important dans notre manière d'observer la société. En effet, de graves interrogations sont dans toutes les têtes. Quel avenir pour une société dont chacun peut mesurer les dérives et autres dérapages ? Montée généralisée de la violence, de la délinquance, de l'irrespect, des incivilités, etc.

Dire que beaucoup d'entre-nous (notamment les maires qui sont aux premières loges pour observer) l'ont senti venir depuis longtemps ne résoudra rien; pas plus que de dire que le laxisme a prévalu pendant trop longtemps. Aujourd'hui, la situation est ce qu'elle est, explosive.

Pourtant, nous venons néanmoins de franchir une étape importante : **la prise de conscience collective.**

Les partisans de solutions répressives s'aperçoivent tout à coup que celles-ci ont forcément des limites, des limites matérielles tout simplement. Car on ne peut mettre un

car de CRS à chaque coin de rue ni emprisonner tout le monde. Alors oui, soyons fermes par rapport à des comportements inadmissibles, mais surtout, discutons ensemble, renouons le dialogue social, redonnons des moyens aux associations pour leur nécessaire travail de Fourmies.

Nous sommes non seulement tous concernés par cette évolution de société, mais de plus, par notre comportement, nous y participons tous. Car il serait bien hypocrite et dangereux de continuer à croire que le responsable, c'est l'autre.

C'est en cela que la prise de conscience collective sera positive.

Le maire, Alain GERARD

Dans l'édito du bulletin de 1997, j'écrivais :

« jusqu'ici tout va bien... »

- d'un côté, une forte proportion de la population qui profite tant bien que mal d'une retraite bien méritée et acquise à une période de quasi plein-emploi,

- De l'autre, une jeunesse désemparée, à l'avenir bouché, qui ne connaît du travail que les petits boulots (certains ont plus de 25 ans et n'ont jamais travaillé).

- Au centre, un nombre grandissant de chômeurs qui, pour la plupart, ont perdu tout espoir.

Ainsi, trop d'ingrédients se trouvent réunis pour agrandir le fossé d'incompréhension entre les générations et favoriser un cocktail potentiellement explosif de familles socialement défavorisées.

Mais jusqu'ici tout va bien

Il est impératif de réagir avec ambition.

Une commune seule le peut-elle ?

L'eau potable	2
L'assainissement	3
Les déchets ménagers	4
Infos pratiques	4
Vos papiers !	5
Lire et faire lire	6
Prendre le car	7
L'influenza aviaire	8
Elections partielles	8
Les délibérations du conseil	8
Nouveau départ pour Machet	17
« Les grandes gueules »	18

Vie associative

USEP	22
ADMR	24
AMC	25
ACCA	26
CLSH	26
Comité des Fêtes	27
Fanfare du Val	28
Familles Rurales	28
Familles Rurales Services	29
JS VAL	30
Mémoires du Textile	31
Val Cross	34
Conjoints survivants	35
Club Vosgien	36
Les ados	37
Restos du Cœur	37
Sérieux, s'abstenir	39
Illusion d'optique	41

Infos pratiques

Etat civil
Désormais, les informations nominatives relevant de l'état civil (mariages, naissances, décès) ne sont plus publiées dans ces pages

Proverbes

- Chacun tire l'eau à son moulin. (proverbe français)
- Il n'est pire eau que l'eau qui dort. (proverbe français)
- Le viel éléphant sait où trouver de l'eau. (proverbe africain)
- L'eau fait pleurer, le vin chanter. (proverbe français)
- L'eau pour la peau, le vin pour la vitalité. (proverbe italien)
- L'eau va toujours à la rivière. (proverbe français)
- Les deniers publics sont comme l'eau bénite, chacun y puise. (proverbe italien)
- Ne préfère pas le vent à l'eau. (proverbe siamois)
- Nous ne connaissons la valeur de l'eau que lorsque le puits est sec. (proverbe anglais)
- Plus une eau est pure, moins elle a de poisson. (proverbe chinois)
- Quand tu bois de l'eau, pense à la source. (proverbe oriental)
- Unie à l'océan, la goutte d'eau demeure. (proverbe indien)

Prix de l'eau :

TARIFS DE L'EAU		
Eléments	Tarifs 2005	Tarifs 2006
Part communale (par M ³)	1.20 €/m ³	1.26 €/m ³
AERM Anti-pollution (par M ³)	0,362 €/m ³	Non connu
Redev. abonnement	25.00 €	26,00 €
Redev. d'assainissement (par M ³)	0,75 €/m ³	Non défini
TVA	5,5%	5,5%
Fermeture et/ou ouverture pour convenance personnelle	15 € par intervention	15 € par intervention

Rappel : Anti-pollution et TVA ne dépendent pas d'une décision communale



Les facturations qui seront adressées début 2006 concerneront les consommations 2005 auxquelles seront appliqués les tarifs 2005, additionnées de la redevance d'assainissement (voir ci-contre)
AERM : Agence de l'Eau Rhin-Meuse (appelé aussi Agence de Bassin)

Synthèse annuelle établie par la DDASS de Meurthe-et-Moselle Qualité de l'eau distribuée par le réseau de Val-et-Châtillon

Bactériologie : 100 % des résultats d'analyses conformes
Nitrates : 12,3 milligrammes par litre (teneur maximale autorisée à 50 mg par litre)
Atrazine : 0
Pureté et agressivité : eau légèrement agressive
Autres paramètres : Tous les autres principaux paramètres mesurés ont présenté une moyenne conforme à l'exigence de qualité réglementaire
Conclusion :
L'eau distribuée en 2004 a été sur le point le plan microbiologique d'excellente qualité.
Elle est restée conforme en moyenne annuelle, aux exigences de qualité réglementaire sur le plan physico-chimique pour les substances recherchées.

Histoire d'un cycle

Le corps d'un être humain adulte est composé de 60 % d'eau, c'est-à-dire environ 42 litres d'eau pour une personne de 70 kg. La teneur en eau du corps diminue avec l'âge : 97 % chez le fœtus de deux mois, 75 % chez le nourrisson, cette proportion se réduisant à 55 % chez la personne âgée. C'est le cerveau qui contient le plus d'eau avec un taux de 80 % !

Les aliments, le lait, les fruits et les légumes, les viandes et les poissons en particulier, apportent environ un litre d'eau par jour. Notre corps en élimine en moyenne 2,5 litres quotidiennement (urine, sueur, respiration...); il faut donc absorber 1,5 litres complémentaires.

Chez l'enfant, et surtout le nourrisson, les besoins en eau sont proportionnellement trois à cinq fois plus importants que chez l'adulte.

Boire abondamment est essentiel pour la forme et la santé, mais il vaut mieux boire régulièrement de petites quantités que beaucoup d'un seul coup.

Dernière minute ...



La Poste nous annonce (par un coup de téléphone) que **les levées du courrier auront lieu désormais à 11 h 45 !**

C'est beau, le progrès. Si à Noël vous n'avez pas le cadeau espéré, nul doute que le Père Noël n'aura pas eu son courrier à temps !

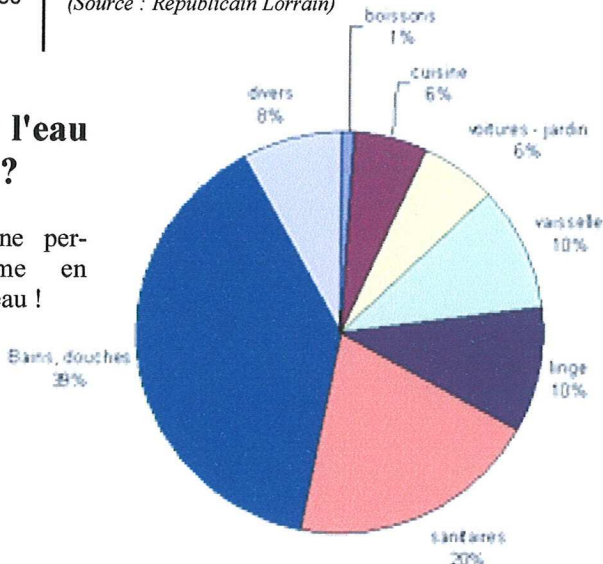


BRUXELLES
Le Manneken
Pis

La statuette de bronze, réalisée au début du XVII^e siècle par Jérôme Duquesnoy et qui se trouve rue de l'Étuve, à l'angle de la rue du Chêne, non loin de la Grand-Place, fut appelée Manneken Pis. Manneken Pis, le plus ancien bourgeois de Bruxelles, incarne l'esprit bruxellois, frondeur et espiègle. La très célèbre statuette, haute d'à peine 60 cm, joui d'une réputation mondiale. Depuis sa création, le célèbre "Manneken" a vécu bien des aventures. En 1695, durant le bombardement de la ville par les troupes de Louis XIV, la statuette fut mise en sécurité. Après la canonnade, le Manneken Pis fut promené à travers la ville, accompagné par de la musique et escorté par une foule enthousiaste. La statue fut ensuite replacée sur son piédestal et devint une sorte de fétiche pour les Bruxellois.

À quoi sert l'eau domestique ?

Chaque jour, une personne consomme en moyenne 140 l d'eau !



L'assainissement

Pour la première fois en janvier 2006, la facture d'eau comportera un volet assainissement. Nous l'annonçons depuis plusieurs années : il faut s'attendre à une eau plus chère et à une facturation des coûts d'assainissement. Pour l'instant, seules des études sont engagées (à l'échelle des 65 communes des bassins de la Vezouze et de la Meurthe). Il nous faut donc répercuter ces coûts, limités pour le moment. Mais viendra l'heure des investissements importants ...

Par délibération du 17/12/05, le conseil municipal a fixé la redevance d'assainissement à 0,75 € par m3 consommé au cours de 2005.

En prélevant l'eau pour quelques usages que ce soit, nous la polluons et la rejetons après usage.

Il nous faut accepter l'idée que ces comportements ne peuvent plus être inconscients des incidences sur le milieu naturel, que le traitement après rejet a un coût, qu'il convient de modifier ses habitudes et d'économiser l'eau.

Quelques chiffres ...

3 milliards d'euros ont été dépensés l'an dernier dans le traitement de l'eau du robinet et des eaux usées. C'est l'un des budgets les plus importants en Europe.

25 % des Français ne boivent jamais d'eau du robinet.

110 marques françaises se partagent le marché de l'eau en bouteille, avec trois mastodontes. Le groupe Nestlé (Contrex, Vittel, Aquarelle... 35 %). Danone (Évian, Volvic... 30 %) et Neptune (Thonon, Cristalline, Vichy, Courmayeur...).

140 litres par an et par habitant. Les Français sont les deuxièmes plus gros buveurs d'eau en bouteille au monde, derrière les Italiens.

Un milliard de terriens ne bénéficie pas d'eau potable et deux milliards n'ont pas accès à l'assainissement.

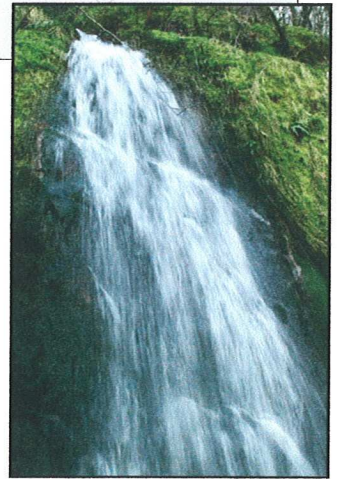
Les Français ont un rapport paradoxal à l'eau.

D'un côté, ils consomment 140 l par jour et par personne. Un flux important qui correspond grosso modo à un bain (50 l), une lessive, une tournée de lave-vaisselle est un usage répété des chasses d'eau.

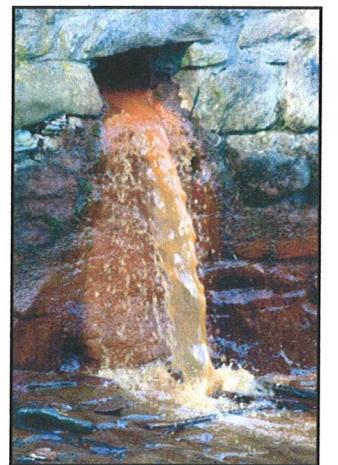
Ils sont donc plutôt nonchalants dans leurs habitudes quotidiennes. Mais dans le même temps, il râle contre son coût élevé, autour des 3 € le mètre cube. Il est vrai que la facture depuis 10 ans a fortement augmenté pour payer le coût du traitement de l'eau courante, avant et après usage.

Il faut parfois des épisodes de sécheresse, comme cet été, marquée dans les deux tiers des départements par des restrictions, pour reconsidérer cette ressource à sa juste mesure, c'est-à-dire rare et précieuse.

(Source : *Républicain Lorrain*)



Entre ces 2 photos, il y a l'Homme, qui prélève et qui restitue après usage ...



47 millions d'euros

47 millions d'euros, c'est la ponction réalisée par l'Etat dans les caisses et sur les réserves de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse dont nous dépendons !

Or, 80% des moyens de l'Agence proviennent de la redevance antipollution ... que nous payons sur notre facture d'eau !

Ces 47 M€, c'est donc en grande partie NOTRE argent transféré dans les caisses de l'Etat !

Scandale ! on pu s'écrier les élus de gauche, sans que cela puisse changer quoi que ce soit !

La politique des Agences de l'eau est pourtant essentielle car elle met en œuvre les orientations définies par les comités de bassin pour protéger les ressources en eau et assurer leur dépollution.

Avec des moyens considérablement réduits, les aides de l'Agence de l'eau vont très certainement décevoir sur des dossiers lourds comme ceux de l'assainissement par exemple. Le Conseil Général, partenaire de l'Agence de l'eau, vers qui on se tourne par réflexe dans les cas de pénurie, pourra t-il, là encore, faire face au désengagement ?

Rien n'est moins sûr.

Ramassage des ordures ménagères

**ATTENTION
CHANGEMENT DE JOUR**

Jour de ramassage à/c du 01/01/06 : le mardi matin (sortir les poubelles la veille)



Il est à nouveau rappelé que les poubelles doivent être stockées dans de vrais containers, et non dans de simples sacs plastique déposés à même le trottoir. Car les éventrations dues aux animaux et la dispersion des déchets peuvent engager la responsabilité des dépositaires pour motif d'atteinte à la salubrité publique.

Une nouvelle fois, la communauté de communes a eu l'occasion d'examiner le mode de recouvrement de la facture des ordures ménagères.

Une nouvelle fois, le recouvrement par la redevance a été proposé aux membres.

Et une nouvelle fois, la redevance a été écartée majoritairement.

On en reste donc au recouvrement par la taxe sur le foncier bâti. Les délégués de Val ont voté pour le maintien du recouvrement par la taxe.

Le bulletin d'information de la communauté de communes évoquera sans doute ce sujet et notamment les tendances et évolutions auxquelles il faut s'attendre.

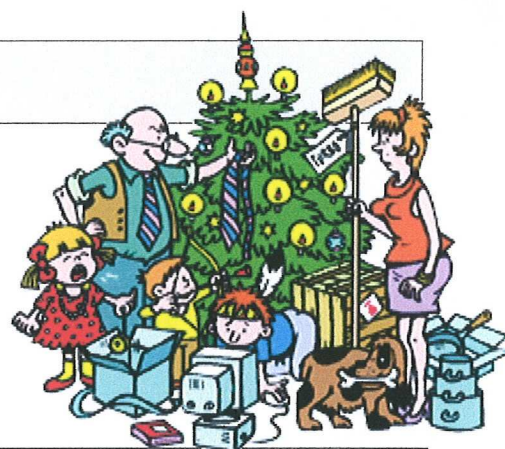
Dates de collecte des monstres en 2006

Jeudi 12 janvier — Vendredi 12 mai — Jeudi 21 septembre

ATTENTION : là aussi il y a du changement. Lisez attentivement le bulletin d'information de la Communauté de communes.

Location de la salle des fêtes

Montant location	Petite salle et cuisine	Ensemble	Caution
Associations	40 €	75 €	100 €
Habitants de la commune	75 €	150 €	250 €
Personnes extérieures à la commune	240 €	400 €	500 €



Permanences de l'assistante sociale

Melle Caty POIRSON—Les jeudis, de 13 h 30 à 15 h 30

Recensement des jeunes ayant atteint 16 ans

La loi du 28/10/97 a rendu obligatoire le recensement de tous les jeunes français, **garçons et filles**, dans les 3 mois qui suivent l'âge de 16 ans.

Toute personne recensée doit être en règle avec l'obligation de participer à la journée d'appel de préparation à la défense.

Cette condition est indispensable pour être autorisé à

s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, par exemple).

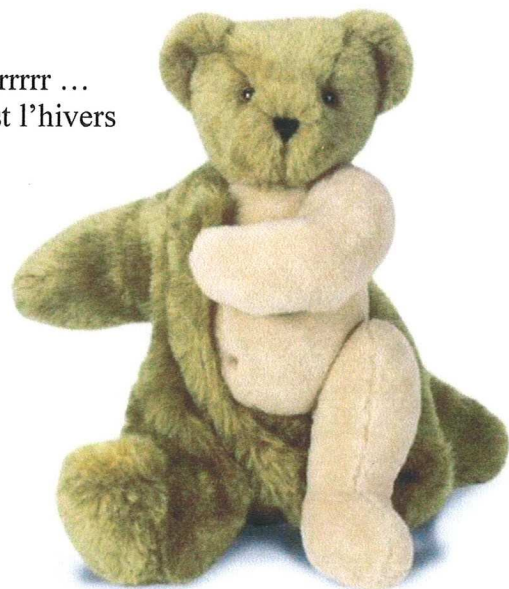
ATTENTION : la mairie ne peut délivrer de duplicata de l'attestation de recensement. Il faut adresser une demande écrite au Bureau du Service National

Perception de Cirey : du changement !

Suite à réorganisation du Trésor Public (plus de percepteur en poste à Cirey), l'ouverture au public du bureau de Cirey est désormais limitée à deux demi-journées par semaine :

- Mardi matin de 8 h à 12 h
- Jeudi matin de 8 h à 12 h

Brrrrr ...
c'est l'hivers



Permanence du Maire et Conseiller Général

**Chaque premier samedi
de chaque mois
De 9 H à 11 H**

COMMENT OBTENIR VOS PAPIERS ADMINISTRATIFS

PIECES DESIREES	OU S'ADRESSER	PIECES A FOURNIR	OBSERVATIONS
Carte nationale d'identité (validité : 10 ans)	A la mairie du domicile	* 2 photos d'identité récentes * Ancienne carte * 1ère demande : Extrait de naissance, livret de famille * 1 justificatif de domicile.	Pour les mineurs autorisation du représentant légal
Passeport (validité : 10 ans)	A la mairie du domicile	* 2 photos d'identité récentes * 60 € en timbres fiscaux * Ancien passeport * 1 justificatif de domicile	Pour les mineurs autorisation du représentant légal.
Autorisation de sortie du territoire délivrée aux mineurs français	A la mairie du domicile	* Carte d'identité du mineur * Livret de famille	Demande à faire par le représentant légal
Extrait de naissance	A la mairie du lieu de naissance	* Indiquer Nom, prénom, date de naissance. * Enveloppe timbrée.	Nom déjeune fille pour les femmes mariées.
Extrait de mariage	A la mairie du lieu de mariage	* Indiquer Nom, prénoms, date de mariage * Enveloppe timbrée	
Extrait de décès	A la mairie du lieu de décès ou domicile	* Indiquer Nom, prénoms, date de décès	Nom de jeune fille et mari pour les femmes
Duplicata du Livret de famille	A la mairie du lieu de mariage	* Fournir l'Etat civil de la famille	
Extrait du casier judiciaire	Au service central du casier judiciaire	* Demande accompagnée d'une Copie Carte d'identité	
Certificat de Nationalité Française	Greffe du tribunal d'instance	* Carte nationale d'identité ou passeport	
Certificat d'hérédité	A la mairie du domicile du défunt	* Livret de famille du défunt * Adresse des héritiers	
Inscription sur liste électorale	A la mairie du domicile	* Carte nationale d'identité ou passeport * Ancienne carte électorale	à effectuer entre le 01/09 et 3 1/12



Plaisir de lire

Lire et faire lire est un programme national périscolaire d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle inspiré d'une action menée à Brest depuis 18 ans*. À la demande de l'enseignant et en cohérence avec le projet d'école et les pratiques pédagogiques, des retraités bénévoles offrent une partie de leur temps libre aux enfants des écoles primaires pour stimuler leur goût de la lecture et favoriser leur approche de la littérature.

Plaisir de partager

Des séances de lecture sont ainsi organisées en petit groupe, une ou plusieurs fois par semaine, durant toute l'année scolaire, dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations.

Organisation

Mise en oeuvre conjointement par la Ligue de l'enseignement et l'Union Nationale des Associations familiales sur l'ensemble du territoire, le programme s'entoure localement de toutes les garanties nécessaires et s'organise dans un rapport étroit avec les collectivités locales et les associations complémentaires du milieu scolaire.

L'association nationale de LIRE et FAIRE LIRE œuvre aussi à Val !

Le groupe des « lectrice » attaque sa troisième année, toujours avec des élèves de cinq ans (choix établi en fonction des activités de l'école) volontaire pour écouter des récits et observer des illustrations.

Jeudi, après une petite détente en fin de journée scolaire, huit enfants se regroupent auprès des « Manies ». Mmes CORNIBE et FOX : deux semaines, puis Mmes RAMELLA et TALLOTTE les deux semaines suivantes. Nous aurons une nouvelle recrue en janvier si l'expérience lui plaît.

Cette association est née d'une idée de l'écrivain Pascal Jardin.

Elle offre une relation privilégiée entre générations différentes et une autre approche de la lecture des récits, contes, documentaires, poésie...

Évidemment, le groupe travaille en harmonie avec les enseignants.

Nouveauté cette année : des séances envisagées pendant le C. L. S. H., lors des vacances scolaires, en accord avec l'association Familles Rurales. Le projet débutera en principe en février 2006 avec des volontaires du groupe.

Mme Josiane TALLOTTE



« Lire, c'est une respiration nécessaire. »

Dan Franck

« Lire, c'est vivre sans frontière et sans horloge. La lecture est un partage universel : celui qui lit, n'est jamais seul. »

Michèle Gazier

« Lire, pour vivre plusieurs fois. »

Alexandre Jardin

« Qui a lu, lira. »

V. M. Le Normand

« Ouvrir un livre c'est comme hisser la voile, le début du départ. »

Érik Orserna

« J'ai toujours lu pour de mauvaises raisons et je continue... »

Daniel Picouly

« Lire c'est résister. »

Daniel Pennac

« Vivre et livre, des mots presque jumeaux, aussi différents qu'ils sont pareils ; prêts à s'embellir l'un l'autre, à se donner âme et souffle, à périr ensemble. Je suis, je pense, je lis : il n'y a plus qu'à prendre la plume et à s'envoler »

Yann Queffelec

Lignes de cars du Conseil Général Transport TED'

Notre secteur est concerné par les lignes suivantes :

- PETITMONT—LUNEVILLE
- VAL—SARREBOURG
- CIREY—LUNEVILLE
- Desserte du marché de CIREY

Les fiches horaires de ces lignes sont disponibles en mairie.

Elles sont aussi téléchargeables sur :

<http://www.cg54.fr/cg54/pages/fr/771.htm>

Tarifs

Simple voyageur

Vous pouvez acheter un billet à l'unité

Prix : **1,70 €** (quelle que soit la distance que vous parcourez en car)

Gratuit pour les - de 4 ans

Vous pouvez acheter la carte TED

Prix : **15 €**

Carte accessible à tous, non nominative, valable sans limite de temps. Elle permet de bénéficier de tarif réduit. A l'achat, elle comprend déjà 5 voyages gratuits. Vous la chargez (ou la rechargez) ensuite de la formule trajet correspondant le mieux à vos besoins. Vos trajets seront automatiquement décomptés par le valideur situé à l'entrée du car. Vous pouvez valider votre carte autant de fois que vous voyagez (sauf si vous achetez la formule illimitée mensuelle). En cas de correspondance, celle-ci

Le saviez-vous ?

Dans la limite des places libres, et à la condition d'avoir un titre de transport (qui peut être réglé au chauffeur), n'importe qui peut utiliser un transport scolaire.



est gratuite seulement pendant une heure, au delà, il vous faudra payer un nouveau voyage. Il sera néanmoins nécessaire de refaire valider votre carte.

Un ticket d'alerte vous sera délivré lorsqu'il ne vous restera plus que 3 trajets (ou 3 jours pour les formules mensuelles).



Les trajets

Formule 10 trajets : **11 € (1,10 € le trajet)**

Formule 20 trajets : **18 € (0,90 € le trajet)**

Formule 30 trajets : **25,50 € (0,85 € le trajet)**

Formule 40 trajets : **32 € (0,80 € le trajet)**

Formule illimitée mensuelle de trajets pendant 31 jours à partir de la date d'achat (valable pour une personne) : **42 €**

Bénéficiaires du RMI ou revenu équivalent et bénéficiaires du minimum vieillesse

Vous avez droit à voyager gratuitement pendant un an sur l'ensemble du réseau TED.



Demandez votre carte TED gratuite. Celle-ci est obligatoire et personnelle. Elle doit être validée à chaque trajet. Arrivé en fin de droit, vous pouvez la faire recharger dans un

des points de vente TED.

Renseignements :

Bénéficiaires du RMI ou revenu équivalent : dans les centres médico-sociaux (CMS), dans les centres d'action médico-sociaux (CCAS) ou à la mission locale qui suit votre dossier.
Bénéficiaires du minimum vieillesse : dans les centres médico-sociaux (CMS) ou dans les points accueil information services (PAIS) le plus proche de votre domicile.

Quelle différence entre un bus et un car ?

Dans un bus, il est permis de se tenir debout, accroché à une barre ou à une poignée. Pas dans un car où tout le monde doit être assis.



Je ne recommencerais plus

L'influenza aviaire ...

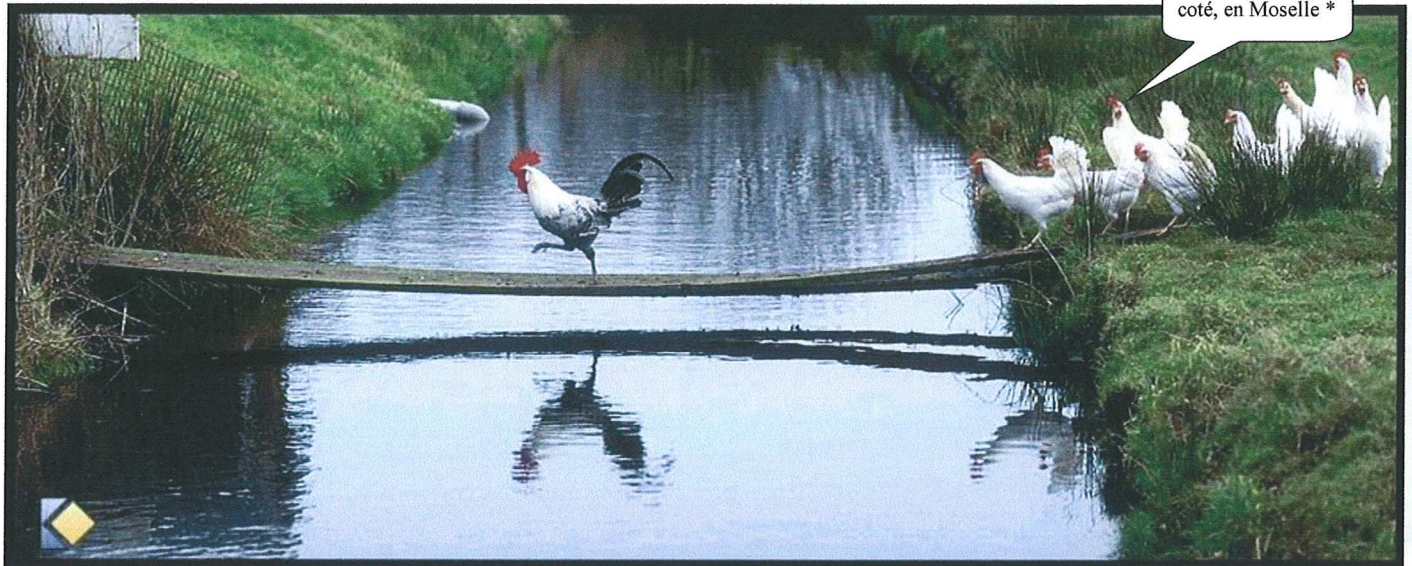
Au nom du principe de précaution, un arrêté préfectoral en date du 24/10/2005 prescrit des mesures de protection des oiseaux vis-à-vis de l'influenza aviaire.

Il s'agit pour chaque propriétaire d'oiseaux (volailles notamment) de les maintenir enfermés ! Les maires sont bien sûr chargés de veiller à la bonne application de cette mesure.

Dans un courrier du 30 novembre dernier, les services vétérinaires de l'Etat rappelle cette obligation (applicable jusqu'au

31 mai 2006). Dans la mesure où il y a impossibilité technique de maintenir les volailles enfermées, les propriétaires doivent faire examiner leur troupeau par un vétérinaire sanitaire, rien de moins.

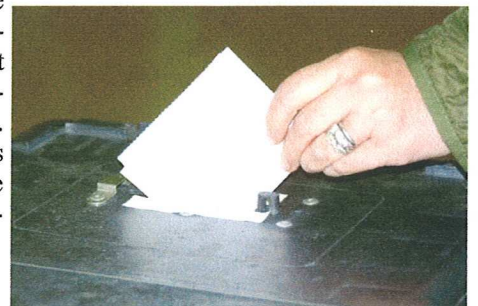
Il est par ailleurs précisé que le fait de ne pas respecter ces dispositions réglementaires constitue une infraction qui peut être punie de peine d'amende (Art. R228-1 du Code Rural : 750 €)



Vers une élection municipale partielle à Val ?

La loi prévoit que lorsque le conseil municipal a perdu 1/3 de ses membres, il doit être procédé à une élection partielle afin de le compléter. Un certain nombre de démissions de membres du conseil ayant été enregistré, et ce pour des raisons diverses et personnelles, il est vraisemblable que nous devons en passer par là. Ceci ne sera assurément pas une mauvaise chose car les présences avaient une tendance à se raréfier. En effet, au cours des années 2004/2005, à quatre reprises nous avons dû reporter les réunions de conseil pour absence de quorum. Cela ne s'était jamais vu en 20 ans de mandat. Le conseil étant composé de 15 membres, le quorum à atteindre est de 8 présences. Or, par quatre fois, nous étions moins de 8 présents ... sur 15.

Cette élection pourrait avoir lieu en janvier 2006. Elle n'oblige pas à une remise en cause des mandats du maire et des adjoints.



Les délibérations de l'année ...

21 DECEMBRE 2004

ADHESION AU PROCESSUS DE CERTIFICATION DE LA FORET COMMUNALE

Après en avoir délibéré, par 8 voix pour et une voix contre,

DECIDE d'adhérer en vertu du titre XI des statuts de la FNCOFOR à la politique de qualité de la gestion durable définie par l'A.L.C.F., dont il a été pris connaissance auprès de l'association départementale des communes forestières de Meurthe-et-Moselle et accepter que cette adhésion soit rendue publique.

DECLARE accepter le cahier des charges du propriétaire forestier lorrain.

DECIDE : de s'engager à mettre en place les mesures correctives qui pourraient lui être demandées par ALCF en cas de non-conformité de ses pratiques forestières au cahier des charges du propriétaire

d'accepter, qu'en cas de non mise en oeuvre par ses soins des mesures correctives qui lui seraient demandées, il s'exposerait à être exclu du système de certification PEFC Lorraine.

* Influenza aviaire : le département voisin de la Moselle n'est pas concerné par la mesure !

De s'engager à ne réaliser aucune des pratiques entrant dans le champ des non-conformités identifiées par l'association française de certification forestière par le référentiel régional

de s'engager à respecter le cahier des charges relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la Commune.

De s'engager à honorer une cotisation annuelle.

Pour l'année 2004, le coût pour la commune sera de 0.05 euros par hectare. Par ailleurs, la fédération prendra à sa charge 0.05 euros par hectare, et 10 euros de frais fixes (pour une durée de 5 ans).

OUVERTURE DE CREDITS POUR LA RECONSTRUCTION DE L'ABRI CROIX-COLLIN

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 28/09/2004 par laquelle il approuvait le projet de reconstruction de l'abri Croix-Collin et sollicitait une subvention auprès du Conseil général.

A cet effet, il y aurait lieu d'ouvrir un crédit pour régler la dépense.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'ouvrir un crédit de 1500 euros pour régler les factures se rapportant à la reconstruction de l'abri Croix-Collin et d'inscrire la dépense à l'article 2315 du budget primitif 2005.

FIXATION "JOURNEE DE SOLIDARITE"

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE que la journée de solidarité interviendra le lundi de Pentecôtes.

REFECTION DES ROUTES FORESTIERES

Le Maire fait part du projet de réfection des routes forestières et donne lecture des devis établis par l'O.N.F..

Ces travaux concerneraient la route de Pourimont (570 m), la route du Rond Bonnet (665m), la route de la Salle de Danse (505 m) et leur coût de réalisation s'élèverait à environ 85000 euros HT, sachant que la commune peut prétendre à une subvention pour le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE UN ACCORD DE PRINCIPE pour la réfection des routes forestières sur 3 secteurs prioritaires que sont la route de Pourimont, la route du Rond Bonnet, la route de la Salle de Danse et sollicite une subvention pour le financement de ces travaux

DETERMINATION DU PRIX DE L'EAU : ANNEE 2005

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE à 1.20 euro HT le prix du mètre cube d'eau correspondant à la consommation d'eau du 01/01/2005 au 31/12/2005 (redevance anti-pollution, FNDAE et TVA non comprise)

FIXE à 25 euros la redevance de branchement

MAINTIENT le prix de chaque intervention du fontainier lorsqu'il intervient sur demande écrite du propriétaire à 15 euros (fermeture et ouverture de vanne, branchement, etc..)

RECENSEMENT DE LA POPULATION : NOMINATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL ET DE L'AGENT RECENSEUR

Le Maire informe le Conseil municipal des opérations de recensement de la population qui doivent débiter le 20 janvier 2005 pour se terminer le 19 février 2005. A cet effet, il y aurait lieu de nommer :

- un coordonnateur communal chargé de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement

Les visages de Marianne à travers les timbres

(avec l'aimable autorisation du Musée régional du Timbre et de la Philatélie, Le Luc-en-Provence 83340)

www.lemuseedutimbre.com

Le 1er janvier 1849, la France émet son premier timbre : c'est déjà une femme... Cérès, déesse de l'agriculture. Trois ans après, elle sera supplantée par l'effigie d'un prince président plus tard ceint d'une couronne de lauriers





honorant l'empereur Napoléon III. Avec la débâcle de 1870, la République revient, toujours sous les traits de Cérés.

Suivront diverses allégories dont la Paix et le Commerce régnant sur le monde, une Liberté tenant la



- un agent recenseur chargé de la collecte
Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
NOMME :

- Madame Brigitte PAULUS en tant que coordonnateur communal
- Madame Anne-Marie CONOT, en tant qu'agent recenseur

TRANSFORMATION DU POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN EN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN QUALIFIE

Le Maire expose que M. BURGUN Joël, agent d'entretien depuis le 01/05/1998 peut prétendre d'accéder au poste d'agent d'entretien qualifié en raison d'une ancienneté de 6 ans dans son grade actuel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de supprimer à compter du 01/01/2005, le poste d'agent d'entretien occupé par M. BURGUN Joël en poste d'agent d'entretien qualifié.

DENEIGEMENT DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR

Le Maire fait part au conseil de la demande émanant de la commune de Saint-Sauveur concernant le déneigement de ses voies communales par le personnel et avec le matériel de Val-et-Châtillon.

A cet effet, il y aurait lieu d'établir une convention entre les deux communes pour définir les modalités d'exécution.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE le Maire à signer la convention à établir entre la commune de Saint-Sauveur et la commune de Val-et-Châtillon pour assurer le déneigement de la commune de Saint-Sauveur par la commune de Val-et-Châtillon.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE PRIMAIRE

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'attribuer une subvention de 2000 euros à la coopérative scolaire de l'école primaire pour financer une classe de découverte à destination du golfe de Morbihan destinée aux élèves de CE1/CE2 et CM1/CM2, dépense à imputer à l'article 6574 du budget primitif 2005.

22 FEVRIER 2005

COMPTE ADMINISTRATIF 2004 : BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal approuve comme suit, le Compte Administratif du budget communal de l'année 2004

Section de fonctionnement :	Dépenses : 272 858,71
	Recettes : 338 579,42
Section d'investissement :	Dépenses : 139 531,59
	Recettes : 87 137,92
	Excédent global : 13 327,04

COMPTE ADMINISTRATIF 2004 : BUDGET FORETS

Le Conseil Municipal approuve comme suit le Compte Administratif du budget forêts de l'année 2004 :

Section de fonctionnement :	Dépenses : 3 180,14
	Recettes : 59 008,03
Section d'investissement :	Dépenses : 38 789,21
	Recettes : 79 937,60
	Excédent global : 96 976,28

COMPTE ADMINISTRATIF 2004 : SERVICE DES EAUX

Le Conseil Municipal approuve comme suit, le Compte Administratif du service des eaux de l'année 2004

Section de fonctionnement :	Dépenses : 37 868, 18
	Recettes : 86 781, 46
Section d'investissement :	Dépenses : 54 857, 21
	Recettes : 42 141, 51
	Excédent global : 36 197,58

OUVERTURE DE CREDITS POUR REPARATION DU CAMION COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir un crédit de 2332,86 euros pour le règlement des réparations effectuées sur le camion, dépense à inscrire à l'article 21782 du budget primitif 2005.

RECOUVREMENT DE CHAUFFAGE POUR LES LOGEMENTS DU GROUPE-SCOLAIRE

Le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit le montant des avances sur charges de chauffage à recouvrer mensuellement au groupe scolaire pour l'année 2004 :

- Pour chaque logement, type F4 :	100 euros
- Pour chaque logement, type F3 :	90 euros
- Pour le logement du rez-de-chaussée :	75 euros

25 MARS 2005

BUDGET COMMUNAL PRIMITIF 2005

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif de l'année 2004 qui est équilibré en dépenses et en recettes et qui se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

dépenses : 311 669 €
recettes : 311 669 €

Section d'investissement :

dépenses : 124 713 €
recettes : 124 713 €

BUDGET PRIMITIF 2005- service forêts

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif de l'année 2005 du service forêt qui est équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

Section de fonctionnement :

dépenses : 61 100 €
recettes : 61 100 €

Section d'investissement :

dépenses : 151 149 €
recettes : 151 149 €

BUDGET PRIMITIF 2005 - SERVICE DES EAUX

Le Conseil municipal approuve le budget primitif de l'année 2005 qui est équilibré en dépenses et en recettes et qui se décompose comme suit :

section d'exploitation

dépenses : 72 694 €
recettes : 72 694 €

section d'investissement

dépenses : 312 446 €
recettes : 312 446 €

balance de l'Egalité, une République à la table des droits de l'homme, une République gardienne de la Paix, une autre, semeuse d'idées... vont orner les lettres jusqu'à la Grande



Guerre. Puis les émissions se feront au profit des orphelins de guerre, pour les chômeurs intellectuels, à la gloire de Pasteur, pour assurer la promotion des Jeux olympiques de 1924, de l'ex-



position des Arts décoratifs de 1925 à Paris, de l'Exposition coloniale de 1931, de l'Exposition universelle de 1937... La République revient... tendant un rameau d'olivier symbolisant la Paix, et grands hommes ou sites touristiques se succèdent jusqu'en 1940. Alors

apparaît le portrait d'un vieux maréchal qui fait aussi « don de sa personne » sur le courrier pendant quatre ans. Quatre ans de guerre, quatre ans de privations, quatre ans d'horreur... d'une horreur



indicible avec la découverte des camps de la mort. La Liberté renaît, la France revit, elle se donne les traits d'une femme : Marianne. Une Marianne victorieuse dont le bonnet phrygien rappelle les origines républicaines. Depuis Marianne est toujours sur le courrier. Qu'elle porte le nom de Gandon, de Dulac, de Muller, de Piel, de Decaris, de Cheffer, de Bé-

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal maintient les taux d'imposition suivants pour l'année 2005 :

taxe d'habitation :	4,17 %
taxe foncière sur propriétés bâties :	5,85 %
taxe foncière sur propriété non bâtie :	22,23 %
taxe professionnelle :	4,84 %

PROGRAMME DE TRAVAUX EN FORET COMMUNALE

Le Maire donne lecture du programme de travaux à réaliser en 2005

Le Conseil municipal,

- APPROUVE le programme de travaux d'investissement à réaliser en 2005, concernant une plantation résineuse d'un montant de 9470 euros et sollicite le subventionnement sur le programme "Aide à la reconstruction".
- APPROUVE les travaux sylvicoles dans les peuplements relatifs au nettoyage et à l'entretien de parcellaire, pour un montant de 5090 euros à réaliser en 2005.
- APPROUVE le programme de travaux d'équipement pour la réfection de route empierrée d'un montant de 90 000 euros.

TABLEAU DE CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Le Maire soumet au Conseil Municipal l'inventaire du réseau des voies communales établi par la Direction Départementale de l'Équipement dans le cadre de l'ATESAT.

Le Conseil Municipal approuve le tableau de classement de la voirie communale établi par les Services de la Direction Départementale de l'Équipement dans le cadre de l'ATESAT.

01 juin 2005

Subvention aux associations

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes au titre de l'année 2005 :

Fanfare du Val :	500 €
Groupe de défense sanitaire :	75 €
ADMR :	152 €
Assoc.conjoints survivants :	75 €
Club Vosgien :	475 €
Le Trèfle :	75 €
A.S.I.C. :	152 €
Comité des Fêtes :	762 €
Val-Cross :	620 € dont 90 € à titre exceptionnel
JS Val :	500 €
Restos du cœur :	150 €
RASED :	85 €
Amicale Sapeurs-Pompiers :	300 €

REVISION DES LOYERS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal décide d'appliquer une hausse de 4,81 % des loyers des logements communaux pour l'année 2005, en référence à l'indice du coût de la construction.

SUPPRESSION CANALISATIONS COLLECTIVES DES CITES

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 27/09/2004 par laquelle il avait approuvé le projet de travaux de mise aux normes des raccordements d'eau potable dans les cités de Cirey, de Morval, Du Moulin et du Bajeu pour un montant estimatif de 252 490 euros HT.

A cet effet, il avait sollicité l'aide financière du Conseil Général qui propose de scinder le programme de travaux en deux dossiers.

Le Conseil Municipal sollicite l'aide financière du Conseil Général pour le financement des travaux comme suit :

- les travaux de reprise des branchements en plomb et canalisations d'un montant de 171 500 euros HT subventionnés au titre du fonds d'adduction en eau potable
- les travaux de reprise de voirie et trottoirs d'un montant de 80 090 euros HT subventionnés au titre de la dotation d'équipement.

REHABILITATION BATIMENT LOGEMENTS GROUPE-SCOLAIRE

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à des travaux de réhabilitation du bâtiment des logements du Groupe-Scolaire et donne lecture de l'avant-projet sommaire établi par le cabinet SALAIGNAC de Baccarat.

Le Conseil Municipal,

- APPROUVE l'avant-projet sommaire établi par le cabinet SALAIGNAC pour un montant de 154 696,63 euros HT concernant les travaux de réhabilitation du bâtiment des logements du Groupe-Scolaire
- SOLICITE une subvention du Conseil Général au titre de la dotation d'équipement, programmation 2006, pour le financement des travaux
- S' ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2006 et à assurer l'entretien des ouvrages subventionnés

TRAVAUX RUE MAIX GAMMERON

Le Maire donne lecture du devis établi par l'entreprise VALANTIN pour les travaux de réfection de la rue Maix Gammeron d'un montant de 9245,08 euros TTC.

Le Conseil Municipal,

- APPROUVE le devis établi par l'entreprise VALANTIN s'élevant à 9245,08 euros TTC pour les travaux de réfection de la rue Maix Gammeron
- ACCEPTE les décisions modificatives suivantes pour le financement des travaux :

VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A REMI GERARD

Le maire donne lecture d'un courrier de monsieur Rémi GERARD par lequel il demande à acquérir une parcelle de terrain située à l'entrée de la zone artisanale cadastrée section AC N° 117 et une partie de la parcelle N° 433, d'une contenance d'environ 400 M2,

Le Conseil Municipal,

- ACCEPTE de céder la parcelle de terrain communal cadastrée section AC N° 117 et une partie de la parcelle 433 à Monsieur Rémi GERARD d'une contenance d'environ 400 M2
- FIXE le prix d'acquisition à 8 euros le mètre carré et précise que les frais d'arpentage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur

CONVENTION OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec le Département de Meurthe-et-Moselle la convention d'occupation du domaine public départemental en raison des travaux de suppression de canalisations et reconstruction des trottoirs.

ENTREES ET SORTIES AU SDAA 54

Vu les articles L5211-18 et L5211-19 du Code Général des collectivités territoriales qui définit les modalités d'admission et de retrait des collectivités d'un syndicat,

Le Conseil Municipal décide d'accepter les demandes d'entrée dans le SDAA54 de : Xammes, Mandres aux quatre tours et Virecourt et la demande de sortie du SDAA54 de Faulx

POSITION SUR IMPLANTATION D'UNE USINE D'ENFOUISSEMENT DE DECHETS MANAGERS

Le Maire donne lecture d'une note d'information émanant de l'association "Herbéviller et ses environs contre l'enfouissement des ordures" qui demande au



quet, de Briat, d'Eve Luquet ou même de Cocteau. Qu'elle emprunte ses traits à une inconnue ou à « la Liberté sur les barricades » de Delacroix, elle reste symbole de la femme toujours et de résistance souvent... la Marianne au bonnet phrygien (1) est appelée à symboliser la France sur les timbres du courrier.



N'oublions pas enfin que Marianne a inspiré des dessinateurs comme Jean Effel, mais aussi un peintre comme Dali quand on lui a demandé de créer un timbre-poste.



www.lemuseedutimbre.com

Le bêtisier des mairies



Depuis que vous avez acheté un ordinateur à la mairie, y'a plus moyen de trafiquer les papiers comme vous faisiez avant.



Les ralentisseurs que vous avez mis devant l'école sont trop hauts et ma femme se fait sauter quatre fois par jour .



Je ne veux pas vous embêter avec mes histoires de poubelle mais avouez quand même que c'est pas normal que la mairie ne ramasse pas des ordures comme mon voisin.

Ca sert à rien de faire des activités pour les vieux puisqu'ils sont inactifs.



Mes impôts pour la commune, j'aimerais bien les voir dans les trous de la route et pas dans votre poche.



Le cimetière est dans un état pas possible et tous ceux qui y habitent pensent comme moi

Conseil Municipal de se positionner par rapport au projet d'implantation d'une usine d'enfouissement des déchets à Herbéviller.

Le Conseil Municipal,

- S'OPPOSE au projet d'implantation d'une usine d'enfouissement des déchets à Herbéviller

- APPORTE son soutien unanime à l'association "Herbéviller et ses environs, contre l'enfouissement des ordures".

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal décide :

- de renouveler son adhésion à l'association du Massif Vosgien et de s'acquitter de la cotisation annuelle d'un montant de 60 euros

- de poursuivre son adhésion au SIVU de Badonviller

- de mettre en vente le terrain Veillon et d'implanter une pancarte sur la parcelle

- de confier l'entretien des espaces verts de la zone artisanale à l'entreprise LEGRAND pour un forfait annuel s'élevant à 3850 euros

- d'offrir un cadeau à Monsieur BUISSON Receveur de la Poste et à Mademoiselle HILD

29 JUILLET 2005

BUDGET COMMUNAL : DM N° 1

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 1 suivante :

art : 6554 : - 1030

art : 6281 : + 1030

COMPETENCES A LA CCPHV

Le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération du 20 mai 2005, la Communauté de Communes du Pays de la Haute Vezouze a décidé de modifier l'article 4 de ses statuts au paragraphe " action sociale"

Le Conseil Municipal approuve la modification de l'article 4 des statuts au paragraphe "action sociale"

Suppression de la ligne : soutien aux opérations communales en matière d'accueil périscolaire

Inscription nouvelle :

1° action en faveur des enfants de 0 à 6 ans

2) la prise de compétence "Petite Enfance"

3) le principe de mise en place d'un Contrat Petite Enfance sur le territoire

4) autorise Le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et à signer tous les documents à intervenir

INDEMNITE AU PERCEPTEUR

Le Conseil municipal fixe le taux de l'indemnité de conseil à Madame HUGONIN Evelyne, Percepteur, au taux de 100 % pour l'année 2005 et pour la durée du mandat du conseil municipal.

MISE AUX NORMES ELECTRIQUES DU BATIMENTS DE LA MAIRIE

Le Maire expose qu'il y aurait lieu de procéder à des travaux de mises aux normes électriques du bâtiment de la mairie et donne lecture du devis établi par l'Entreprise RECEVEUR Raymond,

Le Conseil Municipal décide de réaliser des travaux de mise aux normes électriques du bâtiment de la mairie et approuve le devis d'un montant de 2905,77 euros HT établi par l'entreprise RECEVEUR Raymond

- sollicite à cet effet l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation Globale

d'Equipement pour le financement de ces travaux

SERVICE DES EAUX : DM n°1

En raison de la modification de la durée d'amortissements du tracteur,
Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1 suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Art. 681 : + 512

Art. 617 : - 512

Section d'investissement :

Recettes :

Art. 1641 : - 512

Art. 281 : + 512

22 NOVEMBRE 2005

DEMANDE SUBVENTION SOLIDARITE POUR ACHAT DE MOBILIER SCOLAIRE ET REPARATION DU CAMION

Le Conseil Municipal sollicite le versement d'une subvention au titre de la dotation de solidarité pour acquisition de mobilier scolaire et grosse réparation sur le camion communal, dépenses déjà réalisées et payées au titre de l'investissement 2005, qui se décomposent comme suit :

- mobilier scolaire : 1979,40 euros HT

- réparation camion : 1950,55 euros HT

MISE EN VENTE DES COUPES DE BOIS POUR L'ANNEE 2006

Le Conseil municipal accepte la mise en vente en bloc et sur pied des parcelles 23,25,29 et 32 au titre de l'année 2006.

VENTE PARCELLES DE TERRAIN CADASTREES SECTION AC N° 169 ET 170

Le Maire informe le Conseil Municipal que deux personnes sont intéressés par l'achat de deux parcelles de terrain communal situées derrière le terrain de l'ancienne fondation Veillon d'une superficie totale de 22 ares 75 centiares

Le Conseil Municipal ,

- accepte de céder les parcelles de terrain communal cadastrées section AC n° 169 et 170 comme suit :

- section AC n° 169 pour 3 a 65 ca,

- section AC n° 170 pour 19 a 10 ca à partager entre les deux acquéreurs, après réalisation d'une opération de bornage

- fixe le prix d'acquisition à 15 euros l'are et précise que les frais d'arpentage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur

- autorise le Maire à signer tous les actes à intervenir se rapportant à la vente de ces parcelles de terrain

VENTE ANCIENS GARAGES CORSO ET TERRAIN

Le Maire donne lecture d'un courrier demandant l'acquisition des anciens garages CORSO et du terrain communal se trouvant dans son prolongement.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe à la vente des anciens garages CORSO avec le terrain attenant et demande qu'une estimation du bien soit réalisée par un notaire pour déterminer un prix de vente.

SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT « maintien de salaire du personnel » AUPRES DE LA S.M.A.C.L.

Le Conseil municipal décide de souscrire auprès de la S.M.A.C.L. un contrat de groupe

Le bêtisier des mairies



Est ce qu'on ne pourrait pas déplacer le bal du 14 juillet au 15 août ?



Si les morts votaient c'est sur que vous seriez battu a force de vous en foutre du cimetière



Je suis sûr que le maire se touche les dessous de table



J'ai dit a votre secrétaire de mairie de deux choses l'une : ou c'est comme çaou c'est pas autrement



De quoi vous discutez aux réunions du conseil municipal ? De mes intérêts ou de conneries comme de refaire la route qui est encore très bien ?



A la mairie vous êtes des moins que rien, pour ne pas dire plus



J'ai bien reçu votre bulletin de la mairie et je vous pose la question : c'est avec notre argent que vous écrivez des âneries comme ça ?

Le bêtisier des mairies

Oui monsieur le maire vous êtes responsable des cacas de chien dans les rues même si ce n'est pas vous qui les faites personnellement.



J'ai toujours voté comme il fallait, c'est à dire pour celui qui a été élu

Depuis que vous avez été élu, la cabine téléphonique tombe toujours en panne.



On vous demande pas grand chose, juste d'en faire beaucoup...



A la mairie, vous me prenez pour une imbécile parce que je suis pauvre, mais les gens riches ne sont pas plus intelligents que moi, regardez les politiciens.



Parce que vous avez fait la route pas assez large, mon voisin est obligé de faire pleins de manœuvres difficiles avec sa voiture pour rentrer dans son garage qui est juste contre le notre. Alors ce qui devait arriver est arrivé : Un matin où il était sûrement bourré, il a fini par réussir à rentrer dans ma femme. Faut le faire !

à adhésion individuelle facultative pour le maintien du salaire du personnel en cas de congés maladie ou invalidité.

Ce contrat sera souscrit par la commune à compter du 01/01/2006 pour le compte de ses salariés, qui ensuite, auront la possibilité d'adhérer individuellement et autorise le Maire à signer le contrat d'adhésion.

SERVICE DES EAUX : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal approuve la décision budgétaire modificative N°1 suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

art.681 : + 512

art.617 : - 512

Section d'investissement :

Recettes :

art. 1641 : - 512

art. 28128 : + 512

BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N° 3

Le Conseil Municipal approuve la décision budgétaire modificative N° 3 comme suit

Art.165 : + 700 euros

Art.2315/042 : - 700 euros

TARIF DE REMBOURSEMENT DE LA VAISSELLE DE LA SALLE DES FETES APRES LOCATION

Le Conseil Municipal fixe comme suit le tarif de remboursement de la vaisselle cassée après location de la salle des fêtes

TARIF VAISSELLE

Assiette :	2 euros	Petite cuillère :	0,5 euro
Tasse à café :	1,5 euros	Couteaux :	1 euro
Verre à pied, flûte :	1,5 euros	Gros bol :	1 euro
Verre gobelet roc :	1 euro	Verre(petit ballon) :	1 euro
Verre à liqueur :	1 euro	Coupelles :	1,5 euros
Cuillère ou fourchette :	0,7 euro	Saladier :	5 euros
		Cruche :	5 euros



Un nouveau départ pour la scierie de Machet ...

Le 22 mars 2005, le Tribunal de Grande Instance de Nancy prononçait la liquidation judiciaire de l'association « les Amis de Machet ». Créée en 1996, cette association gérait un chantier d'insertion ainsi qu'une entreprise d'insertion.

Initialement concentrée sur la sauvegarde de la scierie de Machet, son activité s'était déplacée petit à petit sur la zone artisanale de Val, jusqu'à délaisser complètement la scierie, pourtant objectif principal de l'association.

Vivant pour une grande part de crédits publics d'insertion (Etat et Conseil Général), son équilibre financier menaçait depuis plusieurs années. Des créations de postes, peut-être pas suffisamment légitimés, dans le cadre de l'entreprise d'insertion, ont fait pencher dangereusement la balance.

Après une vaine tentative de redressement en début 2005, l'association a donc définitivement fermé ses portes en mars de cette année. Mais les besoins d'insertion, eux, perdurent. De même que perdure le besoin de sauvegarder la dernière scierie hydraulique du piémont vosgien.



Après cet épisode difficile, un de plus dans la régression économique et sociale du secteur, la fatalité et la résignation auraient pu faire leur œuvre. Mais sous l'impulsion de Guillaume Lecorvaisier, déjà impliqué dans la tentative de redressement, conjointement avec les volontés des maires de Saint-Sauveur et Val, mais aussi avec l'intervention et le soutien du Conseil Général, un groupe s'est rapidement constitué pour envisager un nouveau départ. Après un travail de préparation assidu et fructueux, le 07 septembre de cette année naissait l'association « Machet, Energie Nouvelle ».

Ses objectifs sont déclinés ainsi dans ses statuts :

- Promouvoir des savoirs-faire d'avenir,
- Développer des projets touristiques et culturels,
- Promouvoir la personne dans un cadre socio-économique,
- Promouvoir les énergies renouvelables.

Les statuts prévoient également la présence de membres de droit venant conforter le Conseil d'Administration. Il s'agit de membres représentant la Communauté de Communes de la Haute Vezouze, le Conseil Général, l'association ASIC, Familles Rurales Service, le Pays d'Accueil du Donon, l'ONF et l'association Lorraine Energie Nouvelles.

Autre partenaire de taille : Etudes et Chantiers Lorraine (voir encadré).

Lors de sa commission permanente du 02 décembre dernier, le Conseil Général a pu débloquent un financement pour un premier partenariat avec Etudes et Chantiers dont la conséquence est l'embauche de Guillaume Lecorvaisier qui devient chargé de mission et technicien au service de Machet.

Il s'agit là de la concrétisation du premier vœu du CA de « Machet, énergie nouvelle » et ceci n'est pas une mince avancée ! Le deuxième vœu à court terme : que la scierie scie et débite au plus vite !

L'avenir

Parmi les objectifs de «Machet, énergie nouvelle», outre l'omniprésence du volet insertion dans tous les projets, il y a un projet touristique et culturel.

Comment, pour l'auteur du présent article, né à Saint-Sauveur et ayant passé sa jeunesse dans les histoires de bûcheronnage et de débardage, ne pas penser au célèbre film « Les grandes gueules » ?

PERSONNE, autre que José Giovanni et Robert Enrico, n'a jamais fait mieux depuis 40 ans (le film a été tourné en 1965 !) pour mettre en exergue les particularités des « Vosges » dans lesquelles se reconnaissent tous les autochtones, mais pas seulement Car si c'est véritablement un film culte pour les autochtones du massif vosgien, pour les autres, c'est une superbe histoire d'hommes dans un milieu sauvage ...

Etudes et Chantiers Lorraine

46, avenue du Général de Gaulle
88110 Raon-L'Etape

Etudes et Chantiers Lorraine est issue du mouvement d'éducation populaire "Etudes et Chantiers". Créé en 1986, notre association est maintenant basée à Raon L'Etape, dans les Vosges. Elle intervient sur les régions Alsace et Lorraine et son projet est animé par une quinzaine de salariés permanents.

A travers l'outil chantier, Etudes et Chantiers Lorraine réalise des actions qui visent à la participation des jeunes et des adultes à l'aménagement, le développement et l'animation de leur territoire et à l'exercice concret de leur citoyenneté. La mise en place d'un chantier s'inscrit toujours dans une dynamique de développement d'un territoire.

Les actions d'insertion et de formation

"C'est la rencontre d'un projet d'insertion et d'un projet communal de travaux afin que des personnes exclues du monde du travail classique puissent se former et se poser comme ressources du territoire en participant, concrètement et collectivement, à travers le chantier au développement et à l'aménagement de leur pays"

Etudes et Chantiers Lorraine développe d'abord des activités autour de l'économie solidaire et de la lutte contre les exclusions. Sur le mode du chantier (chantiers école, chantiers d'insertion...), notre association met en place des actions de formation visant en partie l'insertion

(Suite page 18)

(Suite de la page 17) *

sociale et professionnelle de personnes en situation d'exclusion.

Nos 3 champs d'intervention technique sont les suivants :

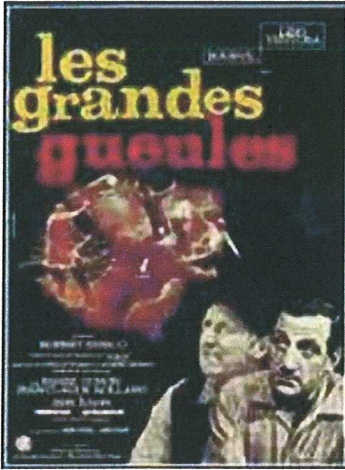
* la restauration du patrimoine bâti : restauration de fontaines et de calvaires en milieu rural, réhabilitation de mur en pierres sèches...

* l'entretien et la préservation d'espaces naturels sensibles : réhabilitation de sentiers de randonnée, entretien de berges de rivières, réhabilitation d'anciens vergers...

* la fabrication d'éléments à ossature bois : Etudes et Chantiers Lorraine possède un atelier "bois" à Senones (88) où sont fabriqués différents éléments à ossature bois.

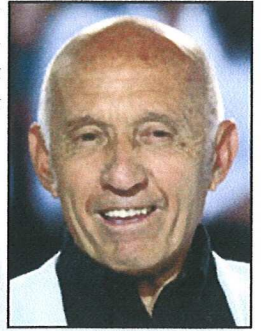
Notre projet

Que se soit sur ses actions d'insertion ou dans le cadre du volontariat, Etudes et Chantiers Lorraine vise à modifier, préserver ou transformer des espaces destinés au bénéfice et à l'utilité de tous.



Écoutons José Giovanni, auteur du roman "Le haut fer", à l'origine du film, dans une interview réalisée en 2000, figurant sur le DVD du film ...

"on a reconstruit la scierie comme elle était, et on y a mis le feu pour le film. Et malheureusement pour la région, au lieu de reconstruire la scierie, d'en faire un musée, artisanal, avec les ... parce qu'il y avait encore la machinerie, ils ont laissé tout ça se détruire, et dans la clairière, il y a une espèce de baraquement neuf, là ... (regrets) On voyait bien qu'on amenait quelque chose à la région, de particulier. On avait quand même parlé de cet artisanat qui mourrait, de ce pourquoi ces scieries étaient mortes les unes après les autres, parce qu'elles étaient trop éloignées finalement, on voyait bien qu'on amenait une Histoire, du bûcheronnage, une Histoire très haute en couleur dans le bûcheronnage (...) Quand vous faites quelque chose, vous ne vous rendez pas forcément compte de l'impact que ça aura. Ça en aura peut-être pas du tout, ou alors..., là, ça a dépassé ce qu'on ... la preuve c'est que 40 ans après, le film est de 64, et aujourd'hui on est en 2000, on est encore en train de parler du film ... qui vient de passer sur la 3, c'est son 8ème passage, il a battu tout l'audimat ! On a battu la 1, on a battu tout le monde. Donc c'est la preuve qu'on a fait quelque chose qui avait des racines (...) J'avais emmené Enrico (Robert) sur tous les lieux du roman. Je l'avais amené dans les Hautes Vosges, où il y avait ce petit train. Mais le petit train n'était plus sur les lieux de la scierie, et Enrico m'avait dit : "Mais ce qui se passe encore dans les Hautes Vosges, et ce qui se passait avant là, il faut ramener ..." Donc c'est lui qui a ramené le petit train dans la clairière ... parce que sinon, on aurait été obligé d'aller tourner dans les Hautes Vosges, alors qu'il fallait que ce soit lié avec la clairière. Et puis les chemins de ravetons, la schlitte avec ce chemin si dangereux où on met les pieds sur des traverses, ça existait aussi dans les Hautes Vosges, et ça n'existait plus près de Gérardmer. Il a ramené aussi ça près de Gérardmer... C'est à dire qu'il a centralisé, pour son image, tout ce qui existait dans des endroits différents."



Le film met en évidence les forêts de sapins, le bûcheronnage, le débardage, le transport, le sciage, les paysages, etc.

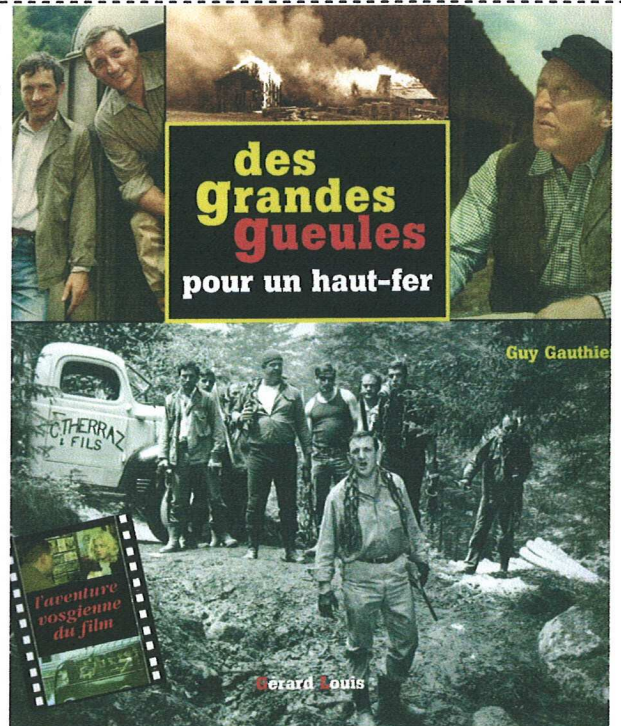
Puisqu'on constate, 40 ans après, que les Vosges et les vosgiens (au sens strict du terme), mais aussi les lieux des tournages (Gérardmer, Vagney, etc) n'ont pas exploité l'événement du film, alors dégageons une idée force pour la scierie de Mchet : celle d'utiliser, d'une manière ou d'une autre, le film, ses acteurs, son histoire ... La scierie de Mchet pourrait ainsi devenir le théâtre (mot peut-être à prendre au 1^{er} degré) de cette superbe aventure qu'a été le film « Les grandes gueules ».

A lire (et à voir) absolument, le superbe ouvrage illustré de Guy Gauthier qui vient tout juste de sortir : « des grandes gueules pour un haut-fer ». D'emblée, la préface de José Giovanni remet les pendules à l'heure. Car c'est bien lui qui a écrit l'histoire (le haut-fer), qui s'est pris de passion pour les Vosges, ses forêts, ses métiers et ses hommes et qui s'est battu pour que le film y soit tourné (et non dans la forêt de Fontainebleau pour économiser les frais et la distance). Le succès du film et la personnalité des acteurs avaient fini par le reléguer dans l'ombre. Le livre de Guy Gauthier remet donc à sa juste place, parfaitement légitime, la première, José Giovanni, que les habitants du massif des Vosges ferraient bien d'ériger en statue. Car, au risque de me répéter, PERSONNE n'a jamais fait aussi bien depuis 40 ans pour l'image de nos secteurs forestiers.

Petit extrait du livre de Guy Gauthier (avec l'aimable autorisation de l'auteur)

L'itinéraire des grandes gueules

Cirey-sur-Vezouze. C'est le chef-lieu de ce lointain canton, au bout du bout de la Meurthe-et-Moselle. Mais c'est en fait sur la commune de Val-et-Châtillon, petite soeur voisine, à 50 km à l'extrême Est de Nancy, que furent tournées les premières scènes du film les grandes gueules. Nous devrions dire en fait à l'extrême bout du territoire lorrain, car si l'on poursuit le chemin, on se retrouve au pied du Donon.



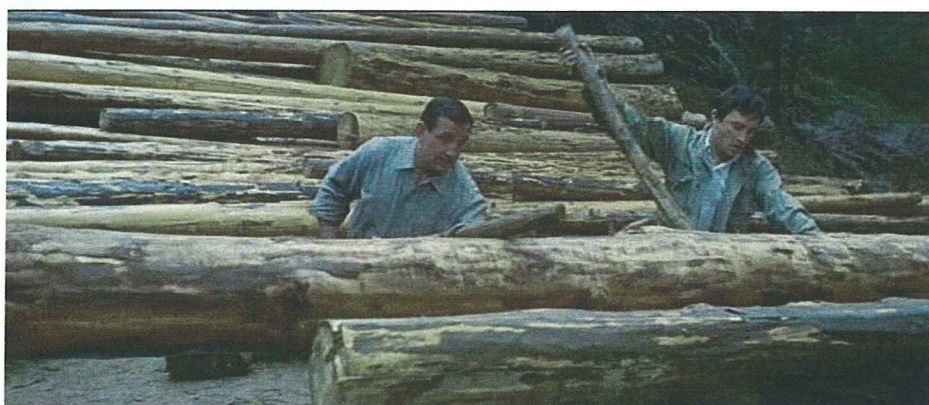
Photos : Agence Sigma



Une des premières surprises dans la rédaction de ce livre fut d'aller chercher sur ce territoire perdu aux confins de la Lorraine Est, le lieu où se tournèrent pas mal de scènes au demeurant. Quand on commence à regarder le film les grandes gueules, on n'a pas de mal à se situer dans les Vosges. Si c'est bien des Vosges qu'il s'agit, c'est en l'occurrence plus de massif vosgien que du département. Sa forêt fut le théâtre d'une partie du tournage, en particulier celui de l'abattage de quelques grands arbres et les chargements de billes sur les wagonnets tirés par le locotracteur diesel. Il s'y déroula la rencontre entre Lino et Marie Dubois, le croisement sur la route avec les hommes de Terraz, et la bagarre du torrent.



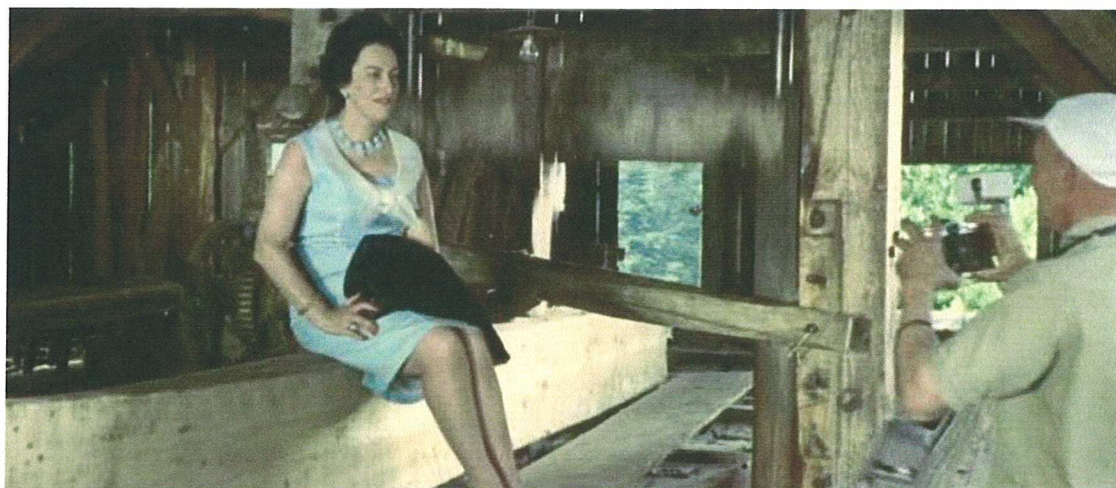
C'est aussi dans le rustique hôtel restaurant de la gare de cette petite bourgade de Cirey que l'équipe se restaura pendant le temps que les choses se firent. Monsieur le maire de la commune, 40 ans plus tard, nous conduit sur le lieu où se rencontrèrent Lino Ventura et Marie Dubois au début du film les grandes gueules. C'est là, dit-il, que la scène s'est passée. L'endroit, sur une route forestière à la limite des communes de Cirey-sur-Vezouze et Val-et-Châtillon, est en pleine forêt de ce que les parisiens appellent les Hautes Vosges. Il faut pourtant rappeler que nous nous trouvons bien sur le département de Meurthe-et-Moselle. Nous pouvons même remarquer qu'un des camions, conduit à l'époque par l'un de nos témoins, Christian Rivière, employé de la société Saint-Gobain, est immatriculé 54.

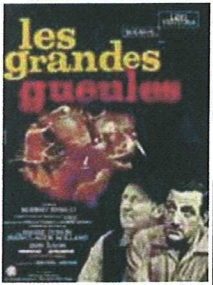


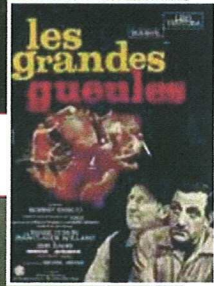
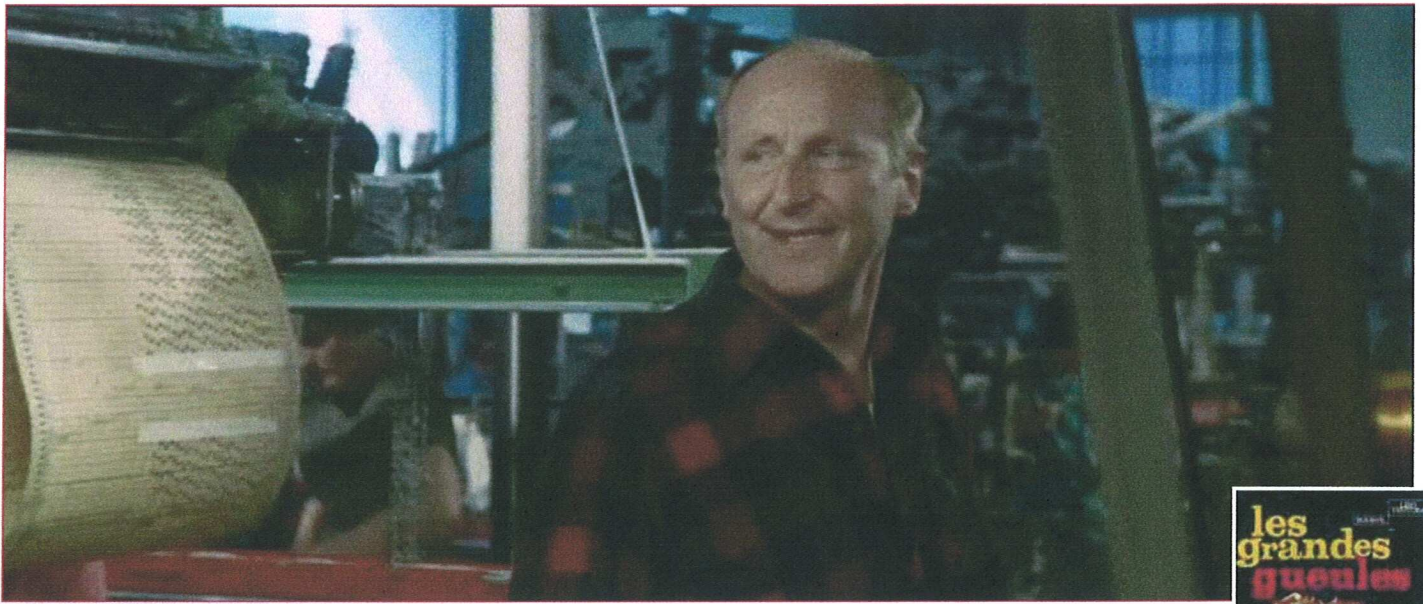
Captures d'écran du film « Les grandes gueules »

Revenons à Machet qui, certes, n'est pas un haut-fer, mais qui n'en est pas moins la dernière scierie hydraulique d'un secteur qui en comportait pourtant plusieurs dizaines. N'y a-t-il pas, en ces lieux, tous les ingrédients pour que le passé puisse renaître à la lumière du présent, tout en se projetant dans l'avenir ?

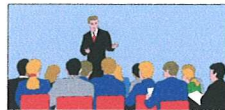
Alain Gérard







La vie associative



USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré)

Compte-rendu des activités de l'USEP pour l'année scolaire 2004 /2005

Avec le soutien des habitants de Val et Châtillon et autres communes, cette année encore, nous avons organisé différentes manifestations au profit des enfants de l'école primaire :

- un loto,
- une bourse aux jouets,
- Saint Nicolas,
- un marché de Noël,
- carnaval,
- Pâques,
- une tombola
- et pour terminer l'année la kermesse.

Cette année, les enfants des classes de CE/CM ont profité de la neige en effectuant deux sorties dans les Vosges au Lispach. Ils ont bénéficié d'une neige parfaite et d'un soleil au rendez-vous ! Comme tous les ans, les enfants de maternelle et GS/CP ont fait une sortie en mai : cette année, ce fut à l'étang de Tarquimpol en Moselle : tous les enfants sont revenus avec le sourire.

Les enfants des classes de CE/CM ont, quant à eux, passé une semaine en Bretagne sur l'île de BERDER. Ils ont fait le tour du Golfe du Morbihan à bord d'une vedette, ils ont visité la forêt de Brocéliande avec Merlin l'Enchanteur et ont étudié les animaux marins. Tous les enfants sont revenus ravis de leur séjour et ils ont bénéficié, de surcroît, d'un temps magnifique tout au long de la semaine.

Pour l'année scolaire 2005/2006, certaines manifestations sont toujours au programme :

- Le marché de Noël
- Carnaval
- **Le loto prévu à la salle des fêtes le 18 mars 2006** : nous espérons vous y voir nombreux !
- Pâques
- Et enfin la kermesse de fin d'année.



Séjour du 09 au 13 mai 05 sur l'île de Berder





Ski au Lispach

Nous remercions tous les parents d'élèves qui ont participé bénévolement aux manifestations tout au long de l'année ainsi que les autres associations présentes lors des manifestations pour nous soutenir.

Nous remercions d'avance, de la part de tous les enfants, toutes les personnes qui nous aideront cette année encore par leur présence et leur bonne humeur.

Les élèves de l'école et les parents d'élèves sont heureux de présenter aux habitants de Val et Châtillon leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année 2006.

Le bureau USEP

Composition du bureau

Présidente : Valérie LASSON

Trésorière : Marie Joséphe SCHMITT



Carnaval 2005



Pâques 2005





Athlétisme GS/CP



Hockey CM—06/2005



Vous êtes en difficultés, nous sommes là, dans la mesure de nos possibilités, pour vous aider, vous conseiller, trouver la solution la mieux adaptée à votre situation. Voici les

différents services que nous vous proposons :

Aide-Ménagère aux Personnes Agées

Il s'adresse aux personnes retraitées qui peuvent bénéficier d'une aide financière par leur caisse de retraite. Le coût horaire est calculé en fonction de vos ressources par la caisse de retraite de laquelle vous dépendez. Le nombre d'heures accordées varie en fonction de votre dépendance . Pour les personnes qui relèvent de la C.R.A.M., elles doivent être âgées de plus de 77 ans pour que nous puissions faire une demande. Lorsque la personne âgée a des problèmes de santé plus important, nous faisons une demande d'A.P.A. (Aide aux Person-

nes en Perte d'Autonomie) auprès du Conseil Général **T.I.S.F. et Aide - Ménagère aux Familles**

Elle intervient auprès des couples ou des personnes seules ayant des enfants en bas âge et qui rencontrent des difficultés : hospitalisation, grossesse, naissance ...Le coût horaire restant à charge de la famille est déterminé par le quotient familial de celle-ci

Mandataire

Toutes les personnes peuvent en bénéficier. Nous mettons une personne à votre disposition et vous êtes son employeur. La partie administrative est assurée par nos services : bulletin de salaire, URSSAF ...

S.L.A.D.

Sous le contrôle d'une infirmière coordinatrice et des aides soignantes diplômées ce service permet de maintenir les personnes chez elles tant qu'elles ne relèvent pas de soins hospitaliers .Les aides soignantes ne font en aucun cas le travail des infirmières libérales.

Service Repas

Il fonctionne 7 jours sur 7. Le repas livré froid, se réchauffe de préférence au micro-ondes. Vous établissez vous-même le rythme de vos repas selon vos besoins.

Cependant pour le bon fonctionnement du service, il faut faire la demande 48h à l'avance

Télé - Assistance

Ce service sécurise les personnes seules ou malades ainsi que leurs familles. Présenté sous forme de médaillon ou de montre, il suffit d'appuyer sur un bouton en cas de problème. Le service d'assistance fera alors le nécessaire.

A.D.M.R. CIREY

Wernert J. :

03. 83. 42. 52. 99

03. 83. 73. 55. 31



Présente dans toute la France, l'ADMR est aujourd'hui numéro 1 français des réseaux de proximité avec :

- 3200 associations locales regroupées en Fédérations départementales,
- 1 Union nationale,
- 260 000 adhérents dont 110 000 bénévoles actifs,
- 65 000 salariés
- 64.9 millions d'heures d'intervention à domicile auprès de 425 000 clients-adhérents

L'ADMR compte 65 000 salariés :

- 49 300 aides à domicile (auprès des familles, des personnes âgées et des personnes handicapées)
- 1 700 techniciennes de l'intervention sociale et familiale (ex. travailleuse familiale)
- 1 912 aides soignantes
- 300 infirmières coordinatrices
- 415 infirmières soignantes
- 1 000 personnels administratifs

De plus, l'ADMR gère et encadre 15 000 salariés exclusivement salariés en mandataire.

Répartitions des personnes qui bénéficient d'un service ADMR :

- 231 000 personnes âgées
- 52 000 familles
- 7 000 personnes handicapées
- 45 000 personnes soignées
- 90 000 particuliers-employeurs.

AMC (Section de Val-et-Châtillon)

ASSOCIATION DES MUTILES ET ANCIENS COMBATTANTS DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Mission première

Dans le cadre du devoir de mémoire, notre section s'efforce d'être présente ou, représentée dans la majorité des cérémonies à caractère patriotique afin de rendre hommage à nos camarades anciens combattants morts pour la France en défendant ses libertés et son intégrité.

Effectif à ce jour du 01/01/2005 au 30/10/2005 de 35 adhérents)

Activités

- 5 janvier décès de Mr Gérard Ehrlé participation du comité
- 9 janvier notre traditionnelle galette des rois ;157 présents
- 12 janvier : le président a rendu visite aux membres hospitalisés
- 15 janvier décès de Mr Robert Schaller ; doyen de la section
- 29 janvier assemblée générale à la salle des fêtes
- 4 février -.assemblée générale des médaillés militaires
- 5 février assemblée générale de l'U.N.A.C.I.T.A de Lunéville
- 13 février fête du TET à Gentilly des anciens d'Indochine de la section
- 10 mars décès du Président A.M.C de Petitmont ;Mr Valence

- 12 mars rassemblée générale statutaire à Nancy
- 8 mai commémoration du 8 mai
- 8 juin cérémonie de l'appel du Général de Gaulle à Sarrebourg
- 18 juin commémoration de l'appel du 18 juin 1940
- 19 juin commémoration des combats du 19 juin à Tanconville
- 19 juin commémoration à la scierie du trou Marmot
- 13 juillet décès de Pascal Demougin ;militaire en Allemagne
- 29 août décès de Mme Marguerite Fritch ; maman de notre ami Annie
- 4 septembre rôle anniversaire des combats de Viombois
- 30 septembre : sortie de la section à Gérardmer
- 22 octobre rassemblée générale du souvenir français
- 1er novembre quête du souvenir français

Le comité et son porte drapeau Paul Pierre a participé à 9 cérémonies patriotiques ; merci pour son dévouement.

Le président Pierre Sommier remercie les membres et son comité qui ont participé à ces différentes cérémonies patriotiques.

Je vous adresse, à tous, mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2006.

Le président **Pierre Sommier**

ACCA (Association Communale de Chasse Agrée)

2004/2005 fut une saison moins fructueuse que les années immédiates après la tempête. Les sangliers sont de plus en plus difficiles à faire sortir des buissons dans lesquels ils se sont réfugiés.

Après des plans de tir cervidés important suite à la tempête on ne peut que constater une baisse importante de la population de biches. Quand aux chevreuils et aux renards, ils sont eux en constante augmentation. Je tiens à rappeler à tout le monde que les dates de battues sont affichées en mairie, et qu'à l' A.C.C.A de Val-et-Châtillon, la battue se fait en journée continue, c'est-à-dire qu'à partir de 14 heures au plus tard la forêt est libre.

Tous les membres de la société ainsi que moi même vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2006.

Le président COSTER Jean-françois.



Centre de loisirs (CLSH—Familles Rurales)



Centre de Loisirs de Val-et-Châtillon « Le Terrier des Renards »

Le bilan de l'année 2004-2005 qui vient de s'écouler est assez positif. Il semblerait que les pistes de réflexion que nous vous avons soumises dans notre message de vœux paru dans le bulletin municipal de 2004, aient réveillé les consciences des foyers avec enfants de la commune et des environs. La faible fréquentation du Centre de Loisirs, que nous soulignons l'an passé et qui laissait présager le pire, ne semble plus être qu'un mauvais souvenir. Gageons que cet effectif, toujours supérieur à 25 enfants par session, se maintiendra et croîtra au cours des prochaines sessions de l'année 2005-2006. C'est un signe d'encouragement notoire pour l'équipe d'animation et la direction.

De plus, grâce à un agrément délivré en juin 2005 par la Protection Maternelle Infantile (P.M.I.), nous pouvons dorénavant accueillir un public âgé de 3 à 6 ans. C'est également un facteur de réussite et d'avancée dans la stabilisation et la

pérennisation du Centre de Loisirs.

Comment aussi une nouvelle fois ne pas remercier très chaleureusement toutes les personnes qui nous ont montré leur générosité en nous ouvrant leurs portes au cours de notre défilé d'Halloween dans la commune et lors de la vente d'enveloppes de tombola. A tous ceux-là, nous voulons leur exprimer notre plus profonde gratitude.

Cette année, le Centre de Loisirs a ouvert quatre fois ses portes :

Session du 14 au 18 février 2005 avec le thème des Couleurs.

Session du 18 au 22 avril 2005 avec le thème des Cow-boys et des Indiens.

Session du 1er au 26 août 2005 avec le thème des Quatre Sai-



sons. Le voyage prévu cette année au parc animalier Sainte-Croix de Rhodes (57) a dû être annulé à la dernière minute en raison de la varicelle qui a atteint une grande partie des enfants fréquentant le Centre. Mais ceci n'est que partie remise pour l'été 2006...

Session du 24 au 28 octobre 2005 avec le thème la Citrouille autour de la fête de Halloween.

En 2006, le Centre fonctionnera aux dates suivantes :

Session du 20 au 24 février avec le thème des Cinq Eléments.

Session du 24 au 28 avril avec le thème de la Guyane.

Session du 31 juillet au 26 août avec le thème du Tour du Monde en Vingt Jours.

Session de la Toussaint (dates non arrêtées).

Les horaires d'ouverture sont les suivantes :

de 9h00 à 11h00 et de 13h30 à 16h30 (sauf les mercredi, en été

journée continue de 9h00 à 16h30)

La Carte Familles Rurales, assurance en cas de problème, est obligatoire et payable en plusieurs fois.

Pour plus de renseignements, et notamment sur les tarifs, veuillez contacter,

Madame SCHMITT Marie-Jo. au 03 83 42 60 77

Ou Monsieur PERRON Jean-Marie au 03 83 42 67 96

L'équipe d'animation du Centre de Loisirs vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2006.

L'équipe d'animation du Centre de Loisirs.

Comité des Fêtes

Cette année, le Comité des fêtes a été l'objet de quatre manifestations, deux lotos, un en avril et l'autre en novembre, qui ont bien marché.

Le vide grenier aux 15 août, qui malgré la pluie s'est bien passé, L'USEP s'est joint à nous, ainsi que le FOOT que je tiens à féliciter car ils se sont donnés à fond au niveau barbecue

Je tiens à remercier aussi tous les bénévoles qui ont travaillé à cette manifestation

Cette journée s'est terminée comme chaque année par un magnifique feu l'artifice offert par la municipalité.

Le Noël des enfants, préparé pour décembre, avec comme chaque année un spectacle suivi du goûter, distribution de friandises et de livres et bien sûr, l'arrivée du Père Noël.

Je remercie le conseil municipal qui attribue chaque année une subvention pour le Noël des enfants.

Au comité, l'entente y est toujours bonne.

En résumé, le comité des fêtes se porte très bien, et vous présente ses meilleurs vœux pour 2006 et vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année

la présidente CHAROLET Rosette



Chat pêcheur

Une brocante sous les parapluies



Le sourire malgré la pluie.

C'est bien dommage pour tous les bénévoles qui se sont investis dans l'organisation de la brocante annuelle du 15 août, que le temps fût si froid et la pluie incessante.

Le très beau terrain plat engazonné derrière la salle des fêtes est un endroit idéal pour ce genre de manifestation qui jusqu'à ce jour a été une très grande réussite.

De nombreux exposants ne sont simplement pas venus, d'autres ont à peine déballé puis remballé. Seuls les plus courageux ont persévéré attendant avec impatience une accalmie et pourquoi pas, un rayon de soleil bienfaisant ?

Des objets précieux étaient recouverts d'un plastique transparent afin de les protéger de la pluie et de les laisser tout de même en exposition. Il y en avait comme d'habitude pour tous les goûts et à tous les prix avec toujours des découvertes étonnantes. Des meubles classiques, de la faïence des objets décoratifs kitch, jouets, livres, cocottes minute, vidéos, vases en Gallé et pâte de verre, bijoux, des lunettes de soleil !

Il y eut fort heureusement quelques affaires. Cette manifestation venait s'inscrire dans le cadre de la fête du village en marge des portes ouvertes du musée « Mémoires du Textiles ».



Fanfare du Val

Encore une année de passée et sans grand changement pour notre fanfare.

L'effectif pour lequel tous les ans je lance un appel au recrutement (chez les jeunes, et pourquoi pas chez les anciens de la fanfare) n'est toujours pas à la hausse, au contraire, comme vous avez pu le constater lors de nos dernières prestations. Mais tant qu'il y restera un noyau d'anciens, le son des clairons et tambours continuera à raisonner aux manifestations patriotiques.

Il est certain que nous ne retrouverons par la fanfare des années 85 à 95 (32 exécutants en 1988). Mais enfin, le principal c'est d'avoir le mérite de toujours exister. Et pour cela j'adresse mes plus vifs remerciements aux musiciennes et musiciens

fidèles au poste pour leur prestation, leur dévouement et leur disponibilité. Merci à tous.

Remerciements aussi aux municipalités de Petitmont, Pexonne, et Val pour leur soutien financier et leur accueil pendant et après les manifestations. Un merci aussi à la section AMC de Val.

En espérant que la nouvelle année verra un petit renouveau, l'ensemble de la fanfare et moi-même, nous vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse année 2006

Le président René bouquet



La fanfare du Val ... en 1987

Familles Rurales

À l'air du TGV, nous ne pouvons que constater la succession rapide des années. 2006 s'installe.

L'association, créée le 21 septembre 1977 (club troisième âge, club féminin) tient bon. Aujourd'hui, les effectifs sont moins importants. La fréquentation assidue à l'association par les adhérents à l'origine de la création des clubs, permet de pérenniser l'existence de Familles Rurales. Il est vrai que les départs (décès et autres) ne sont pas remplacés par de nouveaux « sang neuf ».

Pourtant cette année, dans les différents clubs, quelques personnes sont venues nous rejoindre. Un nouveau résident de

Val-et-Châtillon est venu s'inscrire pour les mercredis du troisième âge. Les activités des clubs permettent 0 Familles Rurales de se situer parmi les associations donnant à Val-et-Châtillon un apport appréciable pour constituer le tissu associatif dans la commune.

Au premier janvier 2005, 77 familles adhèrent à l'association dont 12 au centre de loisirs sans hébergement (C. L. S. H.)

les adhérents par activités se répartissent comme suit :

-- Club féminin : 7 personnes

-- club couture : 13 personnes

- club Scrabble : 17 personnes
- club troisième âge : 38 personnes
- de gymnastique : 20 personnes
- C. L. S. H. : 12 familles

Club féminin

Les membres du club se retrouvent tous les 15 jours, le mercredi (tricot, broderies, jeux de cartes, Scrabble, etc.)

Club couture

Le club tient toujours bien le cap. Toujours aussi dynamique. La bourse aux vêtements accueille toujours autant de monde. Les efforts conjugués des membres du club permettent chaque année de proposer à la vente des articles de plus en plus diversifiés. Les visiteurs apprécient ces journées. La presse locale s'en est fait l'écho d'une manière très favorable.

Club Scrabble

Le club prend de l'âge. Les animateurs tiennent toujours bon la barre. Un grand merci pour leur fidélité. Toutefois, tout le monde est d'accord pour se donner rendez-vous le mardi après-midi pour s'accrocher aux mots qui rapportent

Club de gymnastique

Le jeudi à 20 heures, les séances de gymnastique sont toujours bien suivies par les adhérents. Des personnes de Saint-Sauveur, Petitmont, Cirey, Bertrambois, Montreux, viennent pratiquer cette discipline.

Club troisième âge

Le club troisième âge se raccroche pour sa survie. L'existence même du club tient uniquement à la volonté commune d'anciens adhérents qui ne veulent pas que leur club disparaisse dans les placards où remis à jamais aux oubliés pour entendre dire « à Val-et-Châtillon, il y avait un club du troisième âge ». Ne soyons tout de même pas trop pessimistes. Cette année, quelques personnes ont rejoint les réunions du mercredi, c'est encourageant. Ces après midi permettent de se retrouver pour se divertir aux jeux de cartes, Scrabble, tarot, etc. et bien entendu terminer la réunion autour d'une collation servie en toute convivialité. Pour des raisons de santé, M. Masson Fernand a démissionné de son poste de président et de trésorier. En assemblée générale en

date du six avril 2005, les dispositions prises en conseil d'administration le 02 mars 2005 ont été acceptées à l'unanimité à savoir :

- élection du responsables du club troisième âge
- élection d'un trésorier

Ont été élus :

- Responsables : M. FERRON Jean-Marie
- Trésorier : M. THOMAS Yvon

Le mercredi 15 juin, une excursion a été organisée pour le plaisir de tous. Départ de Val-et-Châtillon pour la visite « Imageries d'Épinal ». Le midi, repas au cercle mixte de la gendarmerie mobile à Baccarat (prestations et repas appréciés de tous). Après-midi, visite du musée de la cristallerie à Baccarat. Très bonne ambiance est excellente journée de la vie de tous. Prêt à recommencer...

Centre de loisirs sans hébergement (C. L. S. H.)

L'année 2005 a conforté à tous points de vue, les responsables de Familles Rurales en charge de la structure et de l'administration des C. L. S. H.. La fréquentation des sessions par les enfants de la commune a été en nette augmentation par rapport à 2004. (26 au lieu de 17). C'est un signe d'encouragement pour l'ensemble des acteurs sociaux de la commune en collaboration avec les équipes départementales chargées de l'action sociale dans le département (TAMS, PMI, etc.)

Le soutien de la municipalité dans le domaine financier et matériel est toujours suivi de la même rigueur. Merci pour toutes les familles qui confient leurs enfants à l'équipe d'animations

Bilan de l'année 2005 C. L. S. H. : voir page 26.

Pédicure

Le podologue assure toujours tous les deux mois ses prestations à la salle de Familles Rurales ou encore à domicile. (Pour 2006, première prestation le samedi 28 janvier)

Pour tous renseignements s'adresser à :

Mme FERRON Geneviève, téléphone : 03 834267 96

L'association Familles Rurales vous présente et meilleure vœux de bonne et heureuse année et de bonne santé

Le président : Jean-Marie FERRON



Goûter de Noël au 3ème âge

Familles Rurales Services

L'Association Intermédiaire F.R.S a pour objet social de favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi par la mise en place d'actions de proximité.

L'association est conventionnée par la Direction Départementale du Travail pour mettre à la disposition des particuliers, des associations, des communes et des entreprises, des salariés compétents dans les domaines suivants : espaces verts, jardinage, entretien (bureaux, maisons, mairies, écoles...), bricolages, manutention,,,

F.R.S est l'employeur des salariés, à ce titre, l'association se charge de toutes les déclarations administratives.

Dans le cadre des emplois familiaux, les particuliers, bénéficient d'une réduction d'impôts soit 50% des sommes engagées (annuelles, dans la limite de 12000 euros)

Pour toute information contacter : Virginie Daudey

Permanence les lundis et mercredis à Blâmont :

4 rue du 18 novembre
Tel/Fax ; 03.83 42.39.63

Permanence les mardis et jeudis à Baccarat

35 rue de la division leclerc
Tel/Fax : 03 83 75 43 92



**FAMILLES RURALES
SERVICES**



Jeunesse Sportive de Val

Chers amis sportifs

Je ne reviendrai pas sur le bilan de la saison écoulée puisqu'elle ne restera pas dans les annales de la JSVAL. Je souhaiterais plutôt évoquer la saison 2005 2006 qui je vous l'avoue, n'a pas démarré sous les meilleurs auspices.

À cela plusieurs raisons. Tout d'abord, notre gardien nous a quitté pour des raisons personnelles en cours de saison dernière. Nous avons dû pallier à cette défection en le remplaçant par un joueur de champ. Il a exécuté sa tâche du mieux qu'il a pu, mais n'est pas par Barthes ou Coupet qui veut. Je tiens tout de même à le remercier pour les services rendus à l'équipe. Une bonne nouvelle vient de nous

parvenir, l'ancien gardien de la JSVAL du début des années 2000 vient de reprendre du service après quatre années de repos. Souhaitons qu'il apporte la confiance qui faisait parfois défaut à ses coéquipiers.

Autre problème, quelques cadres de l'équipe commencent à prendre de la bouteille. Le coeur y est mais les jambes ne suivent pas toujours. Nous avons besoin de sang neuf. Comme tous les ans, nous recrutons de nouveaux joueurs issus essentiellement des villages de notre canton. Ils sont toujours les



bienvenus puisqu'à l'heure actuelle, la J. S. Val est le seul club de foot en activité dans notre canton. Mis à part cela, le moral est bon, la bonne entente règne au sein du club. C'est donc en espérant des jours meilleurs que l'équipe va profiter de la trêve hivernale pour recharger ses accus. Le championnat ne reprendra que début mars 2006.

Footballeurs en herbe

À la demande de Mme Lasson, professeur des écoles de Val-et-Châtillon, j'ai accepté d'encadrer des élèves de CM1, CM2

(filles et garçons) ainsi que quelques élèves de CE2 pour une initiation au football. Ce stage se déroulera en 10 séances (cinq en novembre et décembre 2005 et cinq en mai et juin 2006). Mon vœu le plus cher serait qu'à l'issue de cette session de futures équipes de jeunes se dessinent (affaire à suivre donc)

Manifestations de 2006

Loto (février ou mars 2006)

Méchoui/concours de pétanque (mai, juin 2006)

15 août (Val en fête) en association avec la municipalité et di-

verse associations.

Avant de quitter, j'aimerais remercier toutes les personnes qui participent à nos manifestations, remercier tous les supporters qui nous encouragent le dimanche, et à vous souhaiter à toutes d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne et heureuse année 2006

Le président : Christian Bernard

Mémoire du Textile de Val-et-Châtillon

Avec 11 années de fonctionnement, le musée du textile s'installe et s'inscrit autour d'une activité toujours suivie avec autant de rigueur et de savoir-faire par les membres de l'association dans le cadre d'un patrimoine industriel textile. La participation de tous les acteurs au jour d'ouverture du musée, donne l'élément essentiel pour pérenniser l'existence même de l'association.

Cette année, la fréquentation des visites n'a pas augmenté. Nous avons enregistré comme les années passées, un tassement des visiteurs. Nous déplorons encore une fois l'absence totale de scolaires. À présent le plan Vigipirate ne peut être mis en cause ! Doit-on penser que le patrimoine textile dans notre vallée ne doit pas être connu par nos enfants et petits-enfants ?

Il est vrai que les visiteurs ne sont pas très jeunes et rares sont ceux qui sont accompagnés leurs enfants aux personnes moins âgées.

Sans doute qu'il est plus facile de consulter Internet, bien que ce soit d'actualité. Pourtant de l'avis de ceux qui viennent nous rendre visite, le déplacement en vaut la chandelle. (Ci-après, quelques témoignages formulés par des visiteurs).



l'absence de visiteurs (420 entrées. Les années précédentes 750 et 650 entrées). Le manque de fréquentation n'a pas pour autant découragé toute l'équipe bénévole du musée. Le 15 août 2006 accueillera sans aucun doute plus de monde. C'est le souhait que nous avons exprimé à la fermeture des portes ouvertes.

Information

L'assemblée générale 2005 se tiendra à la salle des fêtes de Val et Châtillon le samedi 25 février 2006 à 14 h 30.

Venez nombreux nous soutenir (90 personnes étaient présentes à l'assemblée de 2004)

Les jours d'ouverture du musée :

Avril, mai, septembre, octobre : le mardi et dimanche

Juin, juillet, août : les mardis et jeudis et dimanches

Heures d'ouverture : 13 h 30 à 18 heures

Pour les groupes, nous consulter (téléphone 03 83 42 59 13)

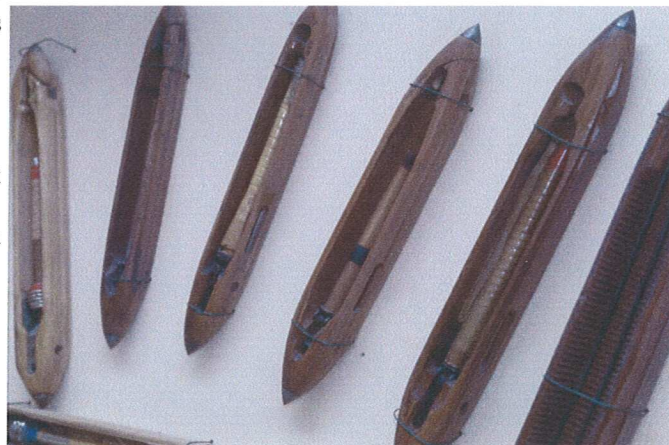


Au premier janvier 2005, l'association compte 420 adhérents. Le canton de Cirey-sur-Vezouze est très bien représenté :

- Bertrambois : 20 adhérents
- Cirey-sur-Vezouze : 140 adhérents
- Petitmont : 20 adhérents
- Tanconville : 10 adhérents
- Val et Châtillon : 110 adhérents
- autres communes : 120 adhérents

L'association remercie toutes les personnes qui apportent leur concours financier pour permettre à celle-ci de fonctionner et de prospecter à la découverte d'autres machines et accessoires utiles pour présenter les différents ateliers proposés au public.

La journée « portes ouvertes » du 15 août 2005 a été plus que médiocre. Le mauvais temps qui s'était installé a largement contribué à



(Suite page 32)

Vente d'ouvrages

« L'industrie textile dans la vallée de Haute Vezeuze »

Premier ouvrage : **les établissements Beschman -- 1825 à 1963**

Deuxième ouvrage : **la société cotonnière Lorraine -- 1901 à 1978**

Ces ouvrages sont en vente au musée du textile aux jours d'ouverture et chez l'auteur Monsieur CORNIBE Roger. Téléphone 03 83426792 -- prix de l'ouvrage 17 €

Nous attendons comme toute association en exercice une relève qui ne s'annonce pas. N'hésitez pas à nous rejoindre.

Le personnel de l'association et moi-même vous souhaite une bonne et heureuse année 2006

Le président Jean-Marie FERRON

Roger CORNIBE
HISTOIRE
DE
L'INDUSTRIE TEXTILE
DANS LA VALLÉE
DE LA
HAUTE-VEZOUZE



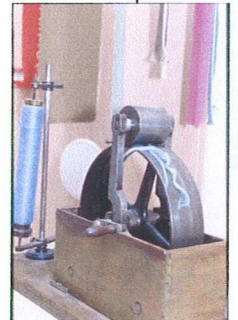
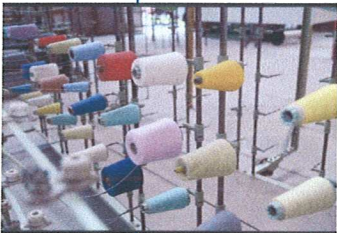
Libre 2
La société cotonnière Lorraine

BC Editions

Bon souvenir de mon passage à Val. or. Chatillon.
Félicitations à l'association du musée qui a
réalisé un travail considérable pour conserver
un patrimoine précieux, celui d'une industrie,
d'un savoir-faire et d'une passion.

Bonne nuit, sous-préfet de Lunéville

Le 4 mai 2005.



très Beau instructif - passionnant -
Bonne continuation
le 15.05.05

Il faut faire connaître ^{etc} on apprend beaucoup
dans cette visite...

15/5/05

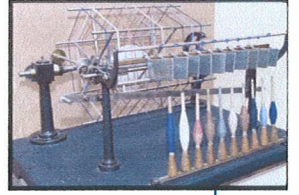
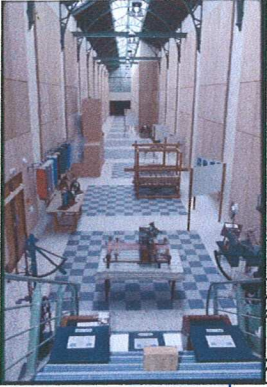
De fil en machine, nous avons tissé un beau souvenir
et appris plein de choses

16/05/05

(Et tout cela au nom des
19 du groupe)

C'est avec émotion que nous avons revu ces lieux de la vie du textile au Val où participa notre père durant 12 ans et où se passa notre jeunesse qui fut belle, pleine d'amitié et que l'on garde dans notre souvenir -
 Merci à cette association à laquelle nous voulons adhérer -
 Les sœurs Jovin -

21/06/2005



En venant ici, je rends hommage à mon grand-père bien-aimé, M^r Marie-Jean GOFFESTRE à qui je dois tout ce que je suis aujourd'hui.

Tous mes encouragements à poursuivre pour un avenir de mémoire

[Signature]

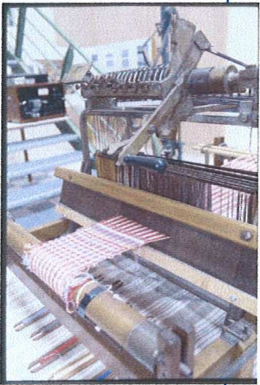
Merci de tout coeur à notre guide

qui a su faire redécouvrir tout le travail qui se cache derrière un morceau d'étoffe et pour la chaleur de l'accueil de toutes les personnes présentes

h. Pinot 3/8/15

Super visite très intéressante merci de faire revivre notre patrimoine

11-08-05 *[Signature]*



Visite très éducative et offrant un moment étonnant sur un site industriel trop méconnu. Nos regards changent désormais lorsque nous rencontrons tissés et autres dérivés.

Vous pouvez être fiers de votre Massif et mieux réfléchir - parfois - le vie actif. Félicitations

[Signature] 05/08/05

Les personnes du groupe Nature et Environnement de la U.S.C. de Montbau ont apprécié cette visite. Les responsables de l'association ont su expliquer le dur métier qui a été le leur et qu'ils aiment toujours. Merci pour cette belle leçon de l'histoire ouvrière.

le 7 juin 2004.

Mousi à recommander à d'autres groupes pour d'éventuelles visites



Val Cross



Nous, Les Gars du Val cross répondons toujours présents à l'appel. Malgré l'absence des petits et grands enfants du village, nous continuons d'exister. Le calendrier de nos sorties : 10 courses Trophée Sport Loisirs, La corrida d'Heillecourt sont toujours à l'affiche de notre calendrier sportif

Le club compte malgré quelques départs, toujours une trentaine de coureurs. Une très bonne ambiance règne au sein du club, Nous sommes toujours prêts à chausser nos baskets et à repré-

senter notre village à chacune des sorties effectuées. De plus, pour la 8ème année consécutive, les Gars du Val cross ont la joie d'accueillir, dans notre village, la Finale Sport Loisirs ou nos coureurs se verront tous récompensés pour leur participation à toutes les courses du Trophée Sport loisirs 2005-2006

Une épreuve de Marche est incluse au programme du trophée 2005-2006, elle partira avant le 10 km, ce sera le même parcours. La finale aura lieu le dimanche 7 mai 2006. Date à ne pas man-

quer. Nous espérons votre présence et soutien de tous à ces fêtes du sport, qui se veut familiale et conviviale
Le club de course à pied remercie les bénévoles

Nous espérons vous retrouver nombreux, l'année prochaine, pour notre troisième loto

Tous les membres des Gars du val Cross vous souhaitent de passer d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi qu'une très bonne santé.

BONNE, ANNEE 2006 A TOUS.

Le Président : Gilbert DURAND



Association des conjoints survivants

SECTION DE CIREY-SUR-VEZOUZE - VAL-ET-CHATILLON

Au nombre de 50 adhérents actuellement, notre section est toujours prête à accueillir et à informer. Elle porte principalement ses efforts sur l'anti-solitude : goûters, excursions, séjour de vacances.

Notre fédération nationale (FAVEC) œuvre constamment pour le bien-être de tous sans baisser les bras. Les responsables nationales travaillent en relation avec les associations départementales qui font les traits d'union entre les sections et Paris. La FAVEC, depuis sa création, a toujours obtenu des améliorations au sort des veufs et veuves.

Les activités de la section en 2005 ont commencé par l'Assemblée Générale départementale qui s'est tenue à Nancy le 13 mars - 7 adhérents y ont participé.

Le 17 mars se tenait à Cirey notre après-midi d'information sur notre section, suivi d'un goûter et d'une loterie - 45 personnes présentes.

Le 9 mai, journée sur le chocolat à Sionviller. Après un bon repas, nous avons eu droit à une démonstration sur la fabrica-

tion du chocolat. Journée très appréciée par les 51 personnes qui y participaient.

Le 3 juillet avait lieu le voyage départemental à Rhodes au Parc de Sainte-Croix - 14 adhérents présents.

Un séjour de vacances dans les Alpes du Sud se déroula du 3 au 11 septembre.

8 participants de notre section ont fait connaissance du Lac de Serre-Ponçon, des Demoiselles Coiffées et de merveilleux autres paysages.

L'année se terminera par un goûter à Cirey le 26 novembre.

Pour l'année à venir l'Assemblée Générale départementale se tiendra à Longuyon le 5 mars. Le voyage départemental aura lieu le 2 juillet, puis un séjour de vacances en septembre, les lieux ne sont pas encore définis.

A toutes et à tous : Bonne fin d'année, Meilleurs vœux pour 2006 et merci aux municipalités de Cirey et de Val qui nous soutiennent et nous apportent aide financière.

Lise MEYER



CLUB VOSGIEN DE LA VEZOUZE

CIREY / VAL ET CHÂTILLON



AMIS DU CLUB VOSGIEN

La priorité du CV est de conserver un réseau de sentiers destiné à la randonnée pédestre. Chaque année de nombreux sentiers sont revus : débroussaillés, balisés et nettoyés. Depuis la tempête de 1999, nous constatons que de nombreux sentiers sont peu ou pas utilisés. Pourtant à proximité de nos villages, de nombreuses possibilités vous sont offertes pour découvrir la richesse de notre pays. Au cours de votre promenade, utiliser les sentiers balisés par les bénévoles du CV. Par votre présence, le travail de ces bénévoles est reconnu. Vous contribuez au maintien de ces sentiers.

Un programme attractif, à la portée de tous, vous sera présenté lors de notre AG le 11 février prochain à Val et Châtillon (randonnée d'après-midi, journée, Thé dansant 12 mars 2006, Séjour en Espagne 16 au 23 juillet 2006, à l'automne journée détente à la Boulaie, etc...). Le programme est disponible auprès de chaque membre du comité et dans chaque mairie.

Afin de faciliter la pratique de la randonnée, des cartes IGN au 1/25000 et 1/50000, sont disponibles auprès de l'association. Elles vous permettent de randonner en toute liberté.

Le CV de la Vezouze met également à votre disposition, pour un jour, un week-end, une semaine, le refuge situé au lieu dit "La Boulaie" sur le territoire d'Angomont. Gilbert, Françoise et toute l'équipe seront très heureux de vous recevoir.

Si vous avez un peu de temps, venez nous rejoindre et découvrir, dans la joie et la bonne humeur, les richesses cachées de notre pays. Il ne faut pas oublier

UN JOUR DE SENTIER = 8 JOURS DE SANTÉ

***Le comité vous souhaite
à tous
une bonne et heureuse année***

A BIENTÔT SUR LES SENTIERS

Pour plus de renseignements :

*CLUB VOSGIEN de la VEZOUZE
Cirey/Val et Châtillon
Présidente : Brigitte Biondi
20 rue rouge carrière
54480 Bertrambois
Tel et Fax : 03/83/42/56/12
Email : biondi.brigitte@wanadou.fr*



Promenade autour de la Boulaie

Les actions positives des ados du Val

Le travail des éducateurs de proximité (Didier et Lionel)... À porter ses fruits : un groupe d'adolescents du Val se réunit le mercredi et samedi (après-midi) dans une salle prêtée par la municipalité.



Ils préparent activement un marché de Noël. On ne compte plus les paillettes et les épingles qui décorent les magnifiques cônes et boules de Noël.

Aude, Benoît, Aurore, Vanessa, Marie, Audrey, Catherine, Julien... sont devenus de vrais virtuoses du pistolet à colle et leurs créations (ballets de biches, couronnes, bouquets de balcons ou de portes sont magni-



ifiques)

Le 10 décembre, ils vendront leurs réalisations, des gâteaux, de la confiture d'agrumes, du houx, et offriront aux acheteurs gâteaux et cafés.

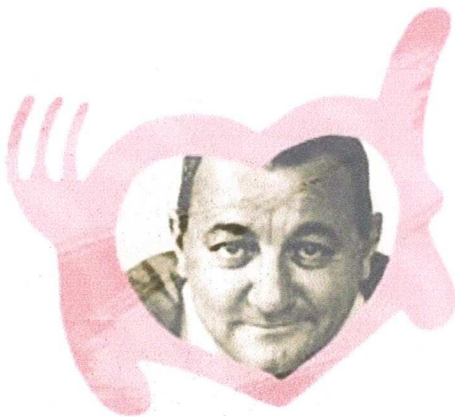
Les jeunes ont travaillé de concert avec des adultes : Édith, Marie Joseph et Josiane ; n'oublions pas Joël, très assidu, qui veillait à l'ambiance musicale en supplément !

Dernières nouvelles... du 10 décembre :

Les ventes ont généré un beau bénéfice : ce sera une partie du voyage désiré par le groupe, dans le cadre de la « bourse au projet »

Josiane Tallotte

Les Restos du Cœur - Antenne du Val



Des nouvelles de notre antenne du Val ...

Après le char de Blanche Neige et des nains au grand cœur confectionné pour la fête de la tourte, une nouvelle saison commence (21ème).

Cette année encore,

la petite salle sous la salle des fêtes accueillera pour les quatre mois d'hiver, une douzaine de familles, soit 40 personnes qui trouveront une aide alimentaire et beaucoup d'amitié.

L'an dernier au Val, près de 4000 repas ont été distribués.

Mmes Fox, Duhaut, Tallotte s'occupent des aliments. Mmes Duhaut et Fox convoient les denrées et le matériel. Michel aimera encore raconter des histoires amusantes autour du café où tous se retrouvent volontiers pour partager un moment convivial ; confier les aventures de la se-

maine, les joies, les conseils qui peuvent servir à d'autres. Chacun repartira le cœur plus léger et aura une petite pensée pour Coluche !



Merci à nos secrétaires de mairie et qui réalisent avec diligence nos photocopies (nous aurons encore cette année des recettes à échanger pour améliorer l'ordinaire à peu de frais...)

Félicitations à nos employés communaux qui réparent le

plus vite possible les petits défauts de notre installation.
Toute notre reconnaissance au maire et à son conseil qui offrent locaux, électricité, chauffage et une subvention à l'association nationale.

Nous continuerons aussi nos coins « bibliothèque », « vêtements », « recettes » et autres idées qui viendront en cours d'hiver

La responsable d'antenne : Josiane Tallotte

*Moi, je file un rancard
A ceux qui n'ont plus rien
Sans idéologie, discours ou baratin
On vous promettra pas
Les toujours du grand soir
Mais juste pour l'hiver
A manger et à boire
A tous les recalés de l'âge et du chômage
Les privés du gâteau, les exclus du partage
Si nous pensons à vous, c'est en fait égoïste
Demain, nos noms, peut-être grossiront la liste*

*Aujourd'hui, on n'a plus le droit
Ni d'avoir faim, ni d'avoir froid
Dépassé le chacun pour soi
Quand je pense à toi, je pense à moi
Je te promets pas le grand soir
Mais juste à manger et à boire
Un peu de pain et de chaleur
Dans les restos, les restos du cœur*

Autrefois on gardait toujours une place à table



*Une soupe, une chaise, un coin dans l'étable
Aujourd'hui nos paupières et nos portes sont closes
Les autres sont toujours, toujours en overdose*

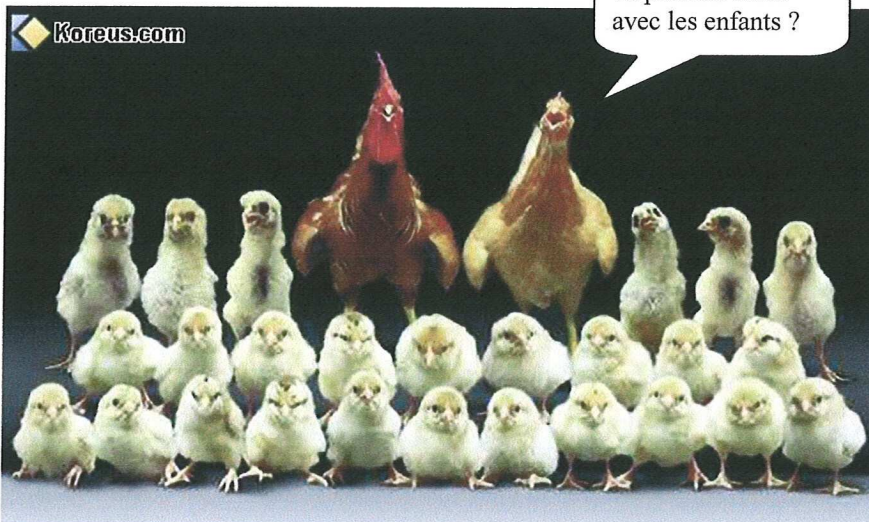
*J'ai pas mauvaise conscience
Ça m'empêche pas d' dormir
Mais pour tout dire, ça gâche un peu le goût d'mes
plaisirs
C'est pas vraiment ma faute si y'en a qui ont faim
Mais ça le deviendrait, si on n'y change rien*

*J'ai pas de solution pour te changer la vie
Mais si je peux t'aider quelques heures, allons-y
Y a bien d'autres misères, trop pour un inventaire
Mais ça se passe ici, ici et aujourd'hui*

on compte sur vous.

Cherhe

Quand est-ce qu'on
va pouvoir sortir
avec les enfants ?



L'évolution de la société ...

Lors d'un départ à la retraite, un professeur se rappelle les différents énoncés d'un même problème posé aux élèves à différents moments de sa carrière :

En 1960 on pouvait écrire :

Un paysan vend un sac de pommes de terre pour 100 F. Ses frais de production s'élèvent aux 4/5 du prix de vente. Quel est son bénéfice ?

En 1970 dans l'enseignement traditionnel en écrivait :

Un paysan vend un sac de pommes de terre pour 100 F. Ses frais de production s'élèvent aux 4/5 du prix de vente, c'est-à-dire 80 F. Quel est son bénéfice ?

Alors qu'en 1970 certains (les partisans de l'enseignement réformé) écrivaient plutôt :

Un paysan échange un ensemble P de pommes de terre contre l'ensemble M. de pièces de monnaie. Le cardinal de l'ensemble M. est égal à 100 et chaque élément P. E. M. vaut un franc. Dessine 100 gros points représentant les éléments de l'ensemble M.. L'ensemble F des frais de production comprend 20 gros points de moins que l'ensemble M. Représente l'ensemble F comme un sous-ensemble de l'ensemble M. et donne la réponse à la question suivante : quel est le cardinal de l'ensemble

B des bénéfices ? (À dessiner en rouge).

En 1980, l'enseignement rénové posait le problème ainsi :

Un agriculteur vend un sac de pommes de terre pour 100 F. Les frais de production s'élèvent à 80 F et le bénéfice de 20 F. Devoir : souligner le mot « pommes de terre » et discute z-en avec ton voisin.

L'énoncé aboutissait en 1990 à la formulation suivante :

Un peizan kapitalist privilégié senrichi injustement de 20 F sur un sac de patat.

Analiz le teskst et recherche les fote de contenus, de gramèrè, d'ortographe, de ponctuassion et ensuite di se que tu pense de set maniaire de senrichir

Et en 2005 ...

Un agriculteur européen vient d'apprendre que son sac de pommes de terre ne vaut que 0,15 €. Il voudrait bien le donner mais pour ce faire, l'institution européenne exige une attestation sanitaire qui vaut 200 €. Combien de temps l'agriculteur mettra t-il pour se décider à vider le sac devant la préfecture, sachant qu'il habite à 60 km de cette dernière, que le gazole vient d'augmenter de 45 % et que la police vient de toucher des flashballs ?

Perles des assurances

(Les fautes d'orthographe seraient authentiques)



Je suivais la voiture qui me précédait qui après que je l'ai dépassé m'a suivie, c'est alors qu'elle m'a choquée en plein derrière et m'a forcé par la choquer mois aussi le derrière de celle qui était devant.

En avançant, j'ai cassé le feu arrière de la voiture qui me précédait. J'ai donc reculé, mais en reculant j'ai cabossé le pare-chocs de la voiture qui me

suivait. C'est alors que je suis sorti pour remplir les constats, mais en sortant j'ai renversé un cycliste avec me portière. C'est tout ce que j'ai à déclarer aujourd'hui.

Il faut dire à ma décharge que le poteau que j'ai buté était caché par l'invisibilité du brouillard.

J'ai heurté une voiture en stationnement et me suis bien gardé de me faire connaître auprès de l'automobiliste. J'espère que vous serez content et que vous pouvez faire un petit geste en m'accordant un bonus supplémentaire.

J'ai mis mon clignotant à gauche pour indiquer que je ne virai pas à droite.

Circonstances de l'accident : est passé à travers une porte vitrée lors de l'opération "portes ouvertes" de l'entreprise.

Si vous continuez à m'envoyer des lettres recommandées sous prétexte que je ne pai pas mes primes, je me verrai dans l'obligation de résilier tous mes contrats.

En qualité du plus mauvais client de votre agence (neuf accrochages en un an), je vous demande d'avoir le plaisir de résilier mon assurance auto avant la date d'échéance.

L'accident est survenu alors que je changeais de fille.

Depuis ma chute, je ne peux plus me déplacer. Veuillez m'indiquer la marche à suivre.

Vous me dites que d'après le Code Civil, je suis responsable des bêtises de mes enfants. Si c'est vrai, les personnes qui ont écrit cela ne doivent pas avoir, comme moi, neuf enfants à



surveiller.

Vous me demandez de renvoyer le certificat sur l'honneur mais je l'ai perdu depuis longtemps.

Lors du choc, j'ai subi ce que l'on nomme communément "le coup du Père François", provoquant une douleur au niveau du coup.

J'ai lu dans mon contrat auto que vous ne me remboursez pas les frais de réparations de ma voiture si j'ai causé un accident en état d'ivresse. Je suis prêt à payer ce qu'il faudra pour que vous supprimiez ce paragraphe.

Vous m'écrivez que le vol n'existe pas entre époux. On voit que vous ne connaissez pas ma femme.

Je suis étonné que vous me refusiez de payer cet accident sous prétexte que je ne portais pas mes lunettes comme indiqué sur mon permis. Je vous assure que ce n'est pas ma faute si j'ai renversé ce cycliste : je ne l'avais pas vu.

Je vous témoigne mon grand mécontentement vous metes tellement de temps à me rembourser mes accidents que c'est toujours avec celui d'avant que je paye les dégâts de celui d'après, alors n'est-ce pas que ce n'est pas sérieux de votre part ?

Le cycliste zigzaguait sur la route, tantot à gauche, tantot à droite, avant que je puisse le télescoper.



Je conduisais depuis 40 ans lorsque je me suis endormi au volant.

En repoussant un chien tenu en laisse par son maître, je me suis fait mordre par ce dernier.

Puisque vous me demandez un témoignage précis, je vous dirai qu'à mon avis c'est le monsieur qui a tort, puisque la dame a raison.

Vous me dites que Mlle X réclame des dommages-intérêts sous prétexte qu'elle a été légèrement défigurée après l'accident. Sans être mauvaise langue, il faut bien avouer que même avant l'accident, cette malheureuse n'avait jamais éveillé la jalousie de ses concitoyennes.

Je ne suis pas responsable du refus de priorité puisque je n'avais pas vu venir la voiture, vous pensez bien que si je l'avais vue je me serais arrêté.

Ils m'ont trouvé 2,10 grammes d'alcool dans le sang et ils vont me condamner. Sur 6 à 8 litres de sang qu'on a dans le corps vous avouerez que c'est pas tellement (personnellement j'aurais cru que j'en aurais eu plus).

A votre avis, est-il préférable d'acheter un chien méchant qui risquera de mordre les gens mais protégera votre maison contre les voleurs ou de garder mon vieux toutou. Je vous pose la question parce que de toutes façons c'est vous qui paierez les pots cassés, soit en indemnisant les blessés, soit en remboursant les objets volés.

LES PERLES DES PROFS

Au fil de quelques bulletins... avec un certain cynisme

"En nette progression vers le zéro absolu !"

"A les prétentions d'un cheval de course et les résultats d'un âne."

"Participe beaucoup... à la bonne ambiance de la classe. Se retourne parfois... pour regarder le tableau."

"Ensemble bien terne, élève peu lumineux"
Juste en dessous, par un autre prof :
"Elève brillant... par son absence"

"Dors en cours, sur le clavier ou le tapis de souris, selon l'urgence."
Un peu plus loin :
"Ne se réveille que pour boire son café à l'intercours"..

"Des progrès mais toujours nul."

"L'apathie a un visage."

"Sèche parfois le café pour venir en cours."

"Un vrai touriste aurait au moins pris des photos."

"En forme pour les vacances."

"Tout comme son acolyte William, plonge inexorablement dans les profondeurs de la nullité."



"Fait preuve d'un absentéisme zélé."

"Fait des efforts désespérés...
...pour se rapprocher de la fenêtre."

"Hiberne probablement."

"Printemps arrivé, toujours pas réveillé."

"Qu'est-ce que l'utopie?... C'est quand vous croyez que vous êtes bons!!!"

"N'essayez pas de comprendre vous reverrez tout ça l'année prochaine."

"Style : s'il y en a un, à revoir complètement"

Remarque récurrente sur les copies : "CCC".
Un jour un étudiant a enfin demandé "C'est quoi CCC ?
- Calculé Comme un Con."

"ANGLAIS: 11/20. L'anglais est aussi une langue parlée."

"ANGLAIS: S'est bien ménagée ce trimestre."

"Tu te gargarises de grands mots dont tu ne connais même pas le sens. Je te laisse croupir dans ta crasse intellectuelle."

"Je voudrais faire germer en vous la méfiance..."

"J'espère que vous avez fait vos exercices car cette fois je n'accepterai plus les excuses fumeuses du genre ma tante est morte hier!"

"Je vois bien que vous n'avez pas compris... c'est comme si

j'avais fait un cours sur l'application élastique dans un univers caoutchouteux!"

"Rangez moi cette calculatrice?! La calculatrice, c'est pour les mauvais, on commence comme ça, on finit ingénieur?!?"

"Nadège, 20/20. C'est pas mal."

"09/20. Votre devoir ne peut ressembler qu'à une soupe délayée."

"6/20. Garde tes excès de lyrisme pour d'autres matières."

"3,5/20. Monsieur Basres, vous ne valez même pas l'encre de cette appréciation."

"2/20 M. David vos conneries ne me font toujours pas rire"

"01/20. Presque nul."

"00/20. Nul."

"Et maintenant dessinez un cercle au tableau... Voilà... Qu'est-ce que c'est ?

- Ben un cercle ?

- Votre note, sortez !"

"Tu verras, plus tard tu me remercieras de t'avoir mis ce 0!
Quand tu passeras à la télé, tu me diras : "Merci, monsieur G., de m'avoir mis ce 0, grâce à vous j'ai appris la rigueur!"..."

"Je répète ma question, au cas où il y aurait encore quelques neurones qui se battraient à droite à gauche..."

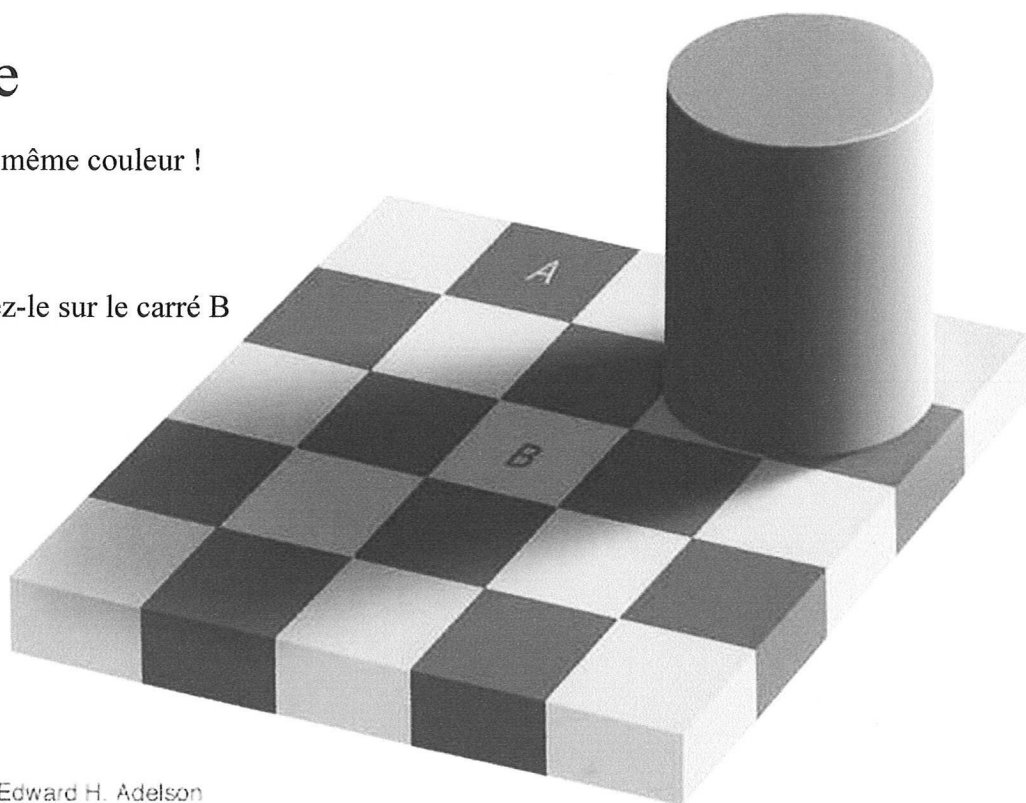
"Ne suffixez pas à outrance."

Illusion d'optique

Le carré A et le carré B sont de la même couleur !

Vous ne le croyez pas ?

Alors découpez le carré A et placez-le sur le carré B



Edward H. Adelson



Merci aux Présidentes, Présidents et responsables d'associations
pour leur promptitude à fournir un compte rendu annuel d'activités.



Le personnel communal
Le Conseil municipal
Les Adjointes
Le Maire



Vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année
Et vous présentent leurs meilleurs voeux
pour l'année nouvelle